

ASSEMBLEE GENERALE

QUATORZIEME SESSION
Documents officiels



805^e
SEANCE PLENIERE

Mercredi 23 septembre 1959,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

	Pages
Discours de M. Popović (Yougoslavie)	137
Discours de M. Aiken (Irlande)	142
Discours de M. Rifa'i (Jordanie)	146
Discours de M. Martínez Montero (Uruguay)	149
Discours de M. Unda Murillo (Guatemala)	152
Discours de M. Andrade (Bolivie)	155

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. POPOVIC (Yougoslavie): Je tiens, Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom propre, à vous féliciter cordialement et chaleureusement pour votre élection, à l'unanimité, à la haute et importante fonction, si pleine de responsabilités, de Président de l'Assemblée générale.
2. Je crois qu'il est hors de doute que certains changements positifs, pouvant être considérés comme extrêmement importants, se sont manifestés dans le développement de la situation internationale au cours de l'année écoulée. C'est vrai, en premier lieu, dans le domaine le plus important de la politique pratique, à savoir celui des relations entre l'Est et l'Ouest. Le commencement de négociations politiques entre les grandes puissances constitue la caractéristique fondamentale de la situation internationale actuelle par rapport à la situation précédente. Ceci présuppose nécessairement la reconnaissance du bien-fondé et, espérons-le, de l'application par les deux parties de la méthode des concessions mutuelles. L'effet positif de ce fait nouveau s'est déjà manifesté par une certaine amélioration de l'atmosphère, par une meilleure compréhension mutuelle et, aussi, par l'assouplissement effectif de certaines situations tendues. Si cette tendance se stabilisait et se transformait en une politique à long terme, menant ainsi à toute une série de négociations politiques, y compris les négociations entre les plus hauts représentants d'un nombre plus large de pays, les événements actuels pourraient représenter un tournant dans les rapports internationaux. La visite du Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Khrouchtchev, aux Etats-Unis constitue, à cet égard, un événement extrêmement important. Permettez-moi de citer ici les paroles que le président Tito a prononcées à ce sujet il y a quelques jours^{1/}:

"Nous nous attendons à ce que le Président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Khrouchtchev, et le Président des Etats-Unis, M. Eisenhower, en tant que représentants des deux plus grandes puissances du monde, aient constamment devant leurs yeux, au cours des pourparlers, leurs responsabilités envers le monde entier, car il dépend d'eux, dans une large mesure, qu'un apaisement et une détente se réalisent dans le monde et que l'humanité puisse envisager son avenir avec plus de confiance."

3. De telles perspectives exigent de nous tous des efforts qualitativement nouveaux. Ces changements découlent de la certitude générale que la guerre froide, si elle se poursuivait, nous mènerait, en dernier ressort, à une explosion dont nous nous rapprochons, en fait, de plus en plus. D'autre part, cette prise de conscience conditionne et implique l'abandon graduel des tendances, ayant existé jusqu'à présent, à fonder la solution des problèmes politiques sur des critères militaires. L'expérience des dernières années a amplement confirmé qu'aucun problème international ne saurait être résolu par une pratique qui ne mène, au contraire, les faits le prouvent, qu'à une dégradation de plus en plus dangereuse de la situation internationale.

4. La logique du raisonnement militaire ne poursuit qu'un seul but: obtenir à tout prix un avantage sur la partie adverse. Et quels sont les résultats de cette façon essentiellement militaire d'aborder les problèmes politiques? Au lieu de la sécurité complète que l'on voulait obtenir de cette manière, c'est l'insécurité et l'inquiétude complète qui règnent, accompagnées d'une possibilité de plus en plus réduite de régler et d'avoir en main le cours naturel des événements.

5. La conséquence inévitable qui accompagne une telle attitude est une politique reposant, et par conséquent s'appuyant, sur la force aussi bien dans les rapports entre les grandes puissances que dans leurs relations avec des pays tiers. La lutte pour des sphères d'intérêts et les tentatives constantes d'ingérence dans les affaires intérieures des autres, le fait d'imposer des rapports d'inégalité à des pays plus faibles, en un mot la négation de tout ce qui se trouve inscrit dans la Charte des Nations Unies, font inévitablement partie intégrante d'une telle tendance et d'une telle politique. Parallèlement à ceci, on dépense, comme nous le savons tous, des sommes immenses pour la production et le perfectionnement d'armes de plus en plus dévastatrices, capables de destruction massive, et cela, en fait, pour la préparation à la guerre.

6. Lorsque la situation est telle que la force matérielle militaire joue un rôle clef dans la politique internationale et que la différence entre les armes offensives et défensives diminue de plus en plus, aucune idéologie, en soi, ne constitue une garantie contre le déclenchement de la guerre. Bien au con-

^{1/} Un résumé du discours prononcé par le président Tito a paru dans le *New York Times* du 21 septembre 1959.

traire, dans une telle situation, on a souvent recours à un usage abusif d'arguments idéologiques qui se transforment d'habitude en instruments de la politique quotidienne destinés à justifier des actions qui sont en contradiction avec les principes internationaux acceptés universellement.

7. D'aucuns affirment que l'équilibre des armements des grandes puissances ou des blocs existants représente la garantie la plus sûre contre le déclenchement de la guerre. Nous ne partageons pas une telle opinion si elle présuppose la continuation de la course aux armements. Et même si cette affirmation était valable dans la situation actuelle, une question se pose: comment pouvons-nous être sûrs que cet équilibre se maintiendra constamment dans de telles conditions générales? Il est évident qu'il ne peut être maintenu que s'il est établi d'après un plan, s'il est concerté, c'est-à-dire s'il est fondé sur un désarmement international graduel et convenu. Et l'on pourra objecter que ceci sous-entend l'acceptation d'un certain risque entre-temps. Mais il vaut la peine de le courir, car, premièrement, on tend ainsi à raffermir la paix, ce qui implique déjà une forme d'entente et un accord sur la limitation du risque, et, deuxièmement, le risque couru est certainement incomparablement inférieur à celui qui consiste à laisser se poursuivre librement la course aux armements.

8. Il semble qu'un facteur sur lequel nous avons déjà ici à plusieurs reprises attiré l'attention ne soit pas encore bien compris par des personnes qui pensent encore en fonction de la guerre froide. En effet, il est impossible de désirer une amélioration de l'état actuel des relations internationales si, en même temps, on ne modifie en rien les positions prises et l'état des choses, ni même les critères sur lesquels reposera l'évaluation des modifications requises. Les critères de jugement seront naturellement différents et plus objectifs dans une perspective de paix qu'ils ne pouvaient l'être dans une perspective de pleine méfiance et de guerre.

9. Placées devant les nouveaux éléments positifs des rapports internationaux, il y a également des personnes qui affirment que le rôle et la possibilité d'action de l'Organisation des Nations Unies vont diminuer du fait que des négociations commencent à se dérouler entre les grandes puissances. Nous ne partageons pas cet avis non plus, même lorsqu'il n'est pas l'expression de la résistance de ceux qui ne peuvent pas comprendre ou se refusent à comprendre que l'abandon de la guerre froide est devenu urgent et nécessaire et que l'accord entre les grandes puissances est partie intégrante, essentielle, d'une si grande entreprise. Nous estimons que le rôle de l'Organisation dans le monde ne sera et ne pourra pas être amoindri si la situation évolue dans un sens positif. En fin de compte, l'état des relations internationales a toujours des répercussions au sein de l'Organisation des Nations Unies. Notre organisation n'a pas pu apporter sa pleine contribution précisément parce que son action en faveur de la paix a été souvent entravée ou limitée par les rapports et les divergences de vues entre les grandes puissances. Or, plus l'action des grandes puissances sera conforme aux buts et principes de la Charte, plus elle contribuera à la consolidation de la paix et au raffermissement de la coopération internationale et plus elle facilitera l'action constructive et concertée des pays rassemblés au sein des Nations Unies. Ceci présuppose que l'Organisation est prête à assumer des responsabilités accrues, ce dont il n'est pas permis de douter.

10. Non seulement la conscience des dangers qu'entraînerait une catastrophe telle que la guerre, mais aussi l'effet pratique de l'interdépendance croissante des peuples et des Etats, le fait que le monde moderne évolue dans le sens de l'union et que tous les peuples tendent inévitablement à s'émanciper des différentes formes de dépendance ou de soumission, tous ces facteurs exigent que nous mettions à profit au maximum les possibilités accrues qui sont à notre portée et que nous appuyions, dans tous les secteurs, l'évolution favorable qui se manifeste dans les relations internationales. La tendance à la liquidation de la guerre froide par des négociations constitue, il nous semble, un point de départ déjà acquis.

11. Nous avons déjà vu qu'il ne se trouve presque plus personne pour ne pas en reconnaître la nécessité. Depuis des années déjà, notre gouvernement défend ce point de vue et s'efforce d'en tirer des conclusions pratiques appropriées. C'est par ce principe qu'il était guidé en prenant position sur les différents problèmes et propositions, aussi bien au sein qu'en dehors de l'Organisation des Nations Unies. De tels efforts se sont souvent heurtés aux critiques et à la condamnation de la part de ceux qui, surtout dans les situations tendues, s'obstinaient à attendre des autres une prise de position en faveur de l'un ou l'autre des deux blocs. La récente amélioration qui s'est manifestée est due aussi en grande partie aux efforts persistants d'un grand nombre de pays qui n'appartiennent pas aux alliances militaires et avec lesquels mon gouvernement a collaboré d'une façon particulièrement active étant donné la similitude des points de vue. Nous constatons aujourd'hui que les représentants des grandes puissances sont de plus en plus en train d'énoncer des thèses semblables sur la paix en tant que seule et impérative solution.

12. Il est d'autant plus regrettable et d'autant plus à réprover que la question de la représentation de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies n'ait pas encore été, à cause d'une opposition obstinée venant en premier lieu des Etats-Unis, réglée d'une manière positive et que même toute recherche de règlement ait été empêchée. Pourtant, un assez long débat sur cette question a eu lieu cette année encore. J'estime qu'il a confirmé davantage encore l'arbitraire, la partialité et le caractère pernicieux indéniable d'une telle attitude négative. Si l'actuel litige portant sur les frontières entre la Chine et l'Inde est invoqué comme un nouvel argument en faveur de cette attitude négative, je tiens à déclarer ce qui suit. Nous avons toujours considéré que de tels différends devraient être résolus pacifiquement et d'un commun accord. Cependant, même s'il y a eu, du côté de la partie chinoise, des actes non conformes aux méthodes qui sont les seules constructives, cela ne peut que renforcer notre conviction que, mis à part l'aspect de principe de cette question, la participation de plein droit de la République populaire de Chine aux travaux de l'Organisation ne pourrait qu'aider à éviter et à régler les litiges déjà mentionnés ou d'autres du même genre.

13. Permettez-moi d'aborder maintenant l'examen de quelques questions auxquelles mon gouvernement attache une importance particulière.

14. Tout d'abord, le désarmement. Cette question, évidemment, est de la plus grande importance du point de vue de la paix. La complexité du problème résulte de la guerre froide, de la répartition actuelle des forces dont disposent les alliances militaires, de la

position particulière des différents pays, du conflit d'intérêts, de la méfiance mutuelle et du souci plausible des différentes puissances d'assurer leur sécurité nationale vu les conditions actuelles, et d'autres facteurs encore. Les aspects techniques de la question, qui ont surtout été discutés jusqu'à présent, en constituent certainement un élément essentiel, mais, à notre avis, les principales difficultés ne résident pas là. Nous croyons que les problèmes techniques seront relativement faciles à résoudre lorsque des conditions politiques favorables existeront. On ne saurait nous convaincre que la complexité des problèmes et la différence des conceptions constituent un obstacle insurmontable sur la voie d'un accord.

15. Rappelons-nous qu'il y a quelques années seulement, il semblait que la cessation pratique des essais nucléaires était presque impossible, et moindre encore la possibilité de réaliser des progrès vers un accord par le moyen de négociations. Cependant, il s'est révélé que les intérêts généraux ont pris le dessus et qu'après une analyse plus approfondie des intérêts des puissances nucléaires elles-mêmes, celles-ci ont pu y trouver leur compte.

16. La situation actuelle ne peut être interprétée que comme une amélioration des conditions permettant qu'un accord soit également obtenu dans le domaine décisif du désarmement en général où, jusqu'à présent — et excepté dans le cas mentionné des essais nucléaires — aucun progrès n'a été réalisé, malgré tous les efforts déployés, et ce principalement à cause du désaccord entre les grandes puissances.

17. A une époque où l'on ne pouvait évidemment pas s'attendre à la réalisation d'un accord global et complexe, mon gouvernement, comme on le sait, a défendu le principe d'accords initiaux et partiels. Je crois qu'il avait raison. Les faits l'ont confirmé ainsi que les négociations relativement fructueuses sur la cessation des essais d'armes nucléaires, bien que ces négociations ne soient pas encore terminées.

18. En nous attendant à ce que se poursuive l'évolution favorable qui, de toute évidence, est déjà en cours, nous appuierons, bien entendu, toutes les tentatives tendant à la réalisation d'un accord global. C'est dans ce sens que nous accueillons et que nous appuyons la proposition radicale sur le désarmement qui nous a été présentée ici, au nom du Gouvernement de l'URSS, par son chef, M. Khrouchtchev [799ème séance]. Du fait de son caractère radical, cette proposition est extraordinaire. Cependant, nous estimons que cela ne devrait nullement nous déconcerter ou nous étonner, car la situation dans laquelle nous nous trouvons et les dangers qui lui sont inhérents sont également extraordinaires. Nous nous rendons compte aussi que la proposition peut sembler manquer de réalisme si l'on suppose qu'il n'y aura pas d'amélioration importante sur le vaste front des autres rapports internationaux. Toutefois, il nous faut en conclure qu'au lieu de retarder le désarmement à cause de la situation existant dans les autres domaines, il faut, au contraire, nous efforcer dès maintenant d'améliorer les relations dans tous ces autres domaines également, afin qu'une solution radicale de la question du désarmement devienne possible dans un proche avenir. D'ailleurs, les négociations sont, en elles-mêmes, le moyen le plus sûr d'apprécier le réalisme d'une telle proposition. En outre, si être réaliste signifie persévérer dans la voie qui a systématiquement mené le monde à une tension internationale constamment accrue, je pense

qu'il vaut la peine d'essayer, tout au moins, d'être des rêveurs, quitte à nous limiter ensuite, au cours de la discussion, à ce qu'il s'avérera possible de réaliser.

19. En maintenant ce point de vue, nous accordons toute l'attention qu'elle mérite à la proposition qui nous a été soumise ici par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Selwyn Lloyd [798ème séance], car, à notre avis, elle vise au même but. En tout cas, nous considérons qu'il est de notre devoir de tout faire pour trouver ce que toutes ces propositions ont en commun afin que le désarmement commence sans plus tarder et que, dans la mesure du possible, il soit rapidement mené à bonne fin. Nous discuterons du fond de ces propositions en détail lors des débats en commission. Néanmoins, je voudrais faire ici quelques observations de principe.

20. On sait que la question des prétendues priorités constituait, au cours des négociations précédentes sur le désarmement, le principal obstacle à leur succès. J'entends par là les thèmes suivants: la question des essais nucléaires entre-t-elle dans le domaine du désarmement? Peut-elle être traitée séparément, avant les autres questions, ou non? Qu'est-ce qui prime: le contrôle ou le désarmement, le désarmement nucléaire ou le désarmement en matière d'armes de type classique, les fusées intercontinentales ou les bases?

21. Les faits ont prouvé que la question des explosions expérimentales pouvait être résolue sans délai et en dehors des autres problèmes. De plus, il s'est avéré que, lorsque ces essais sont suspendus, la situation établie se maintient pour ainsi dire normalement, sans l'existence d'un organe de contrôle et sans que, de part et d'autre, on mette en doute l'exécution mutuelle de l'obligation souscrite séparément par les deux parties de ne pas procéder à ces essais. Je me borne à constater un fait. Je n'en conclus pas que le contrôle n'est pas nécessaire. Nous estimons que, dans une atmosphère internationale plus saine, on ne devrait pas attacher aux prétendues priorités l'importance qu'on leur a accordée auparavant.

22. Nous avons eu souvent l'impression que le fait d'insister, en les poussant à l'extrême, sur certaines priorités, traduisait un sentiment de doute quant à la possibilité d'arriver à un accord quelconque et, en outre, étant donné les circonstances et la crainte de porter atteinte à ses propres intérêts, signifiait qu'en fait on n'en voulait pas, pour ne pas dire qu'on désirait l'empêcher.

23. Prenons, par exemple, la question du contrôle. Tout homme raisonnable comprend clairement — et nous l'avons déjà déclaré dans des occasions déterminées — que le problème n'est pas le désarmement en fonction du contrôle, mais le contrôle en fonction du désarmement. Par conséquent, le fait d'accorder une priorité absolue, et sous une forme extrême, au contrôle ne peut signifier objectivement qu'une seule chose: empêcher la réalisation d'un accord. Cependant, nous sommes tout à fait conscients — et nous croyons que personne ne le nie plus — que des formes appropriées de contrôle peuvent et doivent être établies parallèlement à l'organisation d'un désarmement graduel. Il ne s'agit pas d'une formule évasive, indéfinie. Nous sommes profondément convaincus de la possibilité et de la nécessité de réaliser un accord raisonnable et précis dans ce domaine. Nous pensons également qu'un progrès a déjà été accompli à Genève en ce qui concerne la question du contrôle et de l'inspection des essais nucléaires et que les divergences d'opinions qui

subsistent ne sont, en aucun cas, inconciliables. Retenant certaines idées contenues dans les plans qui nous ont déjà été soumis, et tenant compte du fait qu'un rapprochement réel des vues a été réalisé sur bien des points, nous insistons uniquement pour que soient reconsidérées, en tenant compte des nouvelles perspectives positives de l'heure, c'est-à-dire dans un nouveau contexte, les questions qui, auparavant, paraissaient insolubles.

24. Sans savoir si toutes les parties intéressées sont réellement prêtes à accepter un plan global de désarmement, c'est-à-dire sans savoir quand un tel plan sera réalisé, il nous paraît, comme cela fut le cas pour la question des essais nucléaires, qu'il existe aussi d'autres problèmes au sujet desquels il serait possible de rechercher et d'obtenir tout de suite un accord. J'ai ici en vue une réduction convenue des budgets militaires et l'affectation soit de la totalité, soit d'un pourcentage déterminé des ressources ainsi obtenues à l'assistance des pays insuffisamment développés, cette assistance étant organisée sur un plan international. Je ne vois à cela aucun contre-argument important. Les avantages généraux sont évidents: personne ne court de risque. La réalisation en est relativement simple.

25. La deuxième question qu'on pourrait aussi résoudre, à notre avis, dans l'avenir immédiat, est celle de l'établissement d'une sorte de "zone de dégagement", d'armements limités en Europe centrale; en effet, des milieux politiques responsables et des secteurs importants de l'opinion publique de l'Europe orientale et occidentale se sont déjà déclarés en faveur d'une telle solution. Les arguments qui ont été avancés contre ces idées n'ont pas pu nous convaincre, car ils se fondent, en réalité, sur un raisonnement d'ordre strictement militaire. Nous aurions donc ici un moyen de résoudre, dans certaines régions névralgiques, une partie de la question mondiale du désarmement et d'amorcer simultanément un début de solution politique de très grande portée pour la consolidation des relations internationales. L'établissement de la zone de dégagement ne serait pas uniquement, à cet égard, une partie du désarmement; elle constituerait, au moins dans la même mesure, une partie des efforts tendant à réaliser en Europe, aujourd'hui partagée et en même temps en conflit autour de l'Allemagne divisée, une base aussi large que possible de coopération des peuples des deux côtés de la ligne qui les sépare actuellement.

26. En ce qui concerne le rôle et la composition du Comité des Dix, nous avons déjà exprimé notre opinion devant la Commission du désarmement [65^{ème} séance]. Il va sans dire — et nous sommes convaincus que ce n'est l'intention de personne — qu'il ne peut être question de dissocier l'Organisation des Nations Unies de l'examen du problème du désarmement. Quand il s'agit de telles questions, et vu la situation où nous nous trouvons, nous croyons qu'il ne peut être opportun d'opposer artificiellement le Comité des Dix à la Commission du désarmement. Etant donné que, dans ce cas, un accord a été réalisé entre les grandes puissances concernant le renouvellement des négociations, et étant donné que l'on ne peut parvenir à la solution de ce problème sans leur accord, il est normal que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour exercer ensemble, avec tous les autres, une influence positive et aider le Comité dans son travail.

27. Autrement dit, nous acceptons consciemment la composition paritaire des représentants des deux blocs

dans le Comité des Dix parce que nous considérons qu'il s'agit là d'une mesure pratique et non d'une discrimination à l'encontre des autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, que le rôle du Comité est temporaire et spécial et que les résultats qu'il sera en mesure d'obtenir dans son travail — que nous suivrons tous avec un souci constant — contribueront, non à ce que la présente division en blocs se perpétue, mais à ce qu'elle soit graduellement abolie.

28. Nous avons vu que bien des problèmes, encore en suspens, qu'ils soient à long ou à court terme, politiques ou économiques, sont interdépendants et enchevêtrés à un tel point que cette répartition même est devenue, dans une large mesure, inadéquate. Ces problèmes, dans leur présente acuité, ont fait leur apparition dans une grande mesure en conséquence de la guerre froide, mais ils ont tous leurs racines dans l'évolution contemporaine et, en premier lieu, dans le profond déséquilibre et l'instabilité de l'économie mondiale. Il nous paraît qu'il ne peut être question aujourd'hui de réaliser une politique de paix de longue durée si l'on ne recherche pas la solution raisonnée et efficace de cette question fondamentale.

29. Bien que la portée et le fond de la question aient été grandement obscurcis par les conceptions et les pratiques ayant pour origine la guerre froide, à mon avis presque tout le monde reconnaît aujourd'hui que l'une des causes et des sources principales de cette instabilité doit être recherchée dans l'état économique arriéré d'une grande partie du monde. On reconnaît aussi de plus en plus qu'une solution correcte de cette question serait aussi bien dans l'intérêt des pays bénéficiaires que dans celui des pays développés donateurs. Or, bien que nous soyons d'accord sur ce point, il est évident que nous n'avons pas encore réussi à en tirer les conclusions correspondantes nécessaires d'ordre pratique. En tout cas, il existe un grand écart entre la reconnaissance de l'importance du problème des pays insuffisamment développés et les mesures concrètes qui ont été prises jusqu'à maintenant pour sa solution, qu'il s'agisse d'assurer à ces pays les moyens nécessaires ou de trouver les formes d'assistance les plus appropriées.

30. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'énumérer des chiffres bien connus de tous, illustrant le niveau économique effroyablement bas de ces pays en comparaison avec celui des pays industriellement développés, ainsi que l'insuffisance notoire de l'assistance que ces pays ont reçue jusqu'à présent par l'intermédiaire de programmes bilatéraux ou multilatéraux. Néanmoins, je voudrais attirer votre attention sur deux ou trois données caractéristiques. Il est connu, par exemple, que plus de 1 milliard d'êtres humains, dans les pays insuffisamment développés, ont un revenu de moins de 120 dollars par an et que l'accroissement annuel du revenu national dans nombre de ces pays atteint à peine le taux d'accroissement de la population. A ceci se rattache également le fait que l'apport total des capitaux et de l'assistance économique dans les pays insuffisamment développés représente approximativement 3 milliards de dollars par an. Il en résulte que ce chiffre devrait être au moins triplé afin que les différences actuelles commencent à diminuer.

31. Il est évident que, dans les conditions actuelles, les pays insuffisamment développés ne sont pas en mesure d'assurer par leurs propres moyens un rythme adéquat d'accroissement économique. Jusqu'à présent, la plus grande partie de l'assistance a été accordée aux pays insuffisamment développés sur la base de

programmes bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Elle s'accompagnait souvent de diverses conditions d'ordre non économique et ceux qui l'octroyaient poursuivaient des buts spéciaux, ce qui réduisait encore davantage sa valeur effective par rapport aux besoins réels de ces pays.

32. Je crois qu'il est pertinent de rappeler ici qu'une personnalité aussi compétente en cette matière que M. Paul Hoffman, directeur général du Fonds spécial, a expressément déclaré:

"...les pays industrialisés n'ont pas réussi, dans une large mesure, à entreprendre le développement des pays sous-développés comme quelque chose qui est bon, désirable et satisfaisant en soi-même. Ils ont trop souvent accordé l'aide économique afin de gagner des amis et d'influencer des gens, et en tant qu'instrument de la guerre froide^{2/n}.

33. Pour toutes ces raisons, et sans nier le rôle positif que tous ces programmes continueront à jouer, nous considérons que l'on devrait, dans le domaine de l'assistance, mettre l'accent de plus en plus sur l'Organisation des Nations Unies. Nous avons toujours maintenu que l'Organisation devait avoir à sa disposition un puissant instrument d'action pour exercer une influence pratique dans la recherche des solutions à apporter à tous ces problèmes. C'est pour cette raison que nous avons tellement insisté et que nous insistons toujours sur l'établissement rapide du SUNFED.

34. Si j'ai tant souligné ici l'urgence et l'importance de ce problème, c'est que nous sommes conscients que sa solution ne pourra progresser qu'avec la pleine participation des grandes puissances. Leur assentiment, aussi bien en ce qui concerne les moyens que les formes de l'assistance, constitue un élément essentiel qui ne peut naturellement être requis par le jeu des majorités. Peut-être, dans la présente conjoncture internationale favorable, seront-elles plus disposées à nous accorder cet assentiment.

35. Dans la partie de mon exposé relative à certains problèmes du désarmement, j'ai déjà souligné l'idée, que nous considérons comme complètement réaliste, qu'il faudrait, sans attendre la conclusion d'un accord général, affecter une partie adéquate des budgets militaires actuels à l'assistance aux pays insuffisamment développés. Dans cet ordre d'idées, je crois qu'il sera utile de rappeler que le revenu moyen par habitant, dans la plus grande partie des pays insuffisamment développés, représente le quart des seules dépenses militaires par habitant dans certains pays industrialisés. Il va sans dire que le problème de l'assistance aux pays insuffisamment développés n'est pas une question que l'Assemblée générale est appelée à résoudre immédiatement et définitivement, dans sa totalité, en tant qu'un point parmi les autres de son ordre du jour. Il est évident qu'il s'agit ici d'un problème à long terme et complexe, lequel doit faire l'objet d'études et de recherches de solutions permanentes.

36. Il serait peut-être indiqué d'envisager la création d'un organe permanent spécial et adéquat de l'Organisation des Nations Unies dans ce but, dont la seule tâche consisterait à s'occuper de ce problème suffisamment vaste et complexe.

37. En évaluant tous ces problèmes, nous partons aussi de l'expérience que nous avons acquise, il est

vrai, dans des circonstances différentes, dans le domaine du développement économique et politique de notre pays. Dans la lutte menée pour arracher le pays de l'état arriéré dont nous avons hérité, nous nous sommes rendu compte que le développement des institutions et des formes de gestion démocratiques était étroitement lié au progrès matériel. Cependant, le développement parallèle de l'autogestion sociale et du système dans lequel les producteurs directs gèrent les moyens de production et exercent une influence décisive sur la distribution a joué dans mon pays un rôle de tout premier ordre en mobilisant les ressources domestiques et en stimulant l'élan au travail.

38. D'autre part, notre ferme adhésion au principe de la politique de coexistence pacifique entre les peuples offre objectivement les meilleures conditions pour le développement accéléré des pays qui n'ont pas la prétention d'imposer leur domination à d'autres pays et qui ont à faire face aux problèmes de leur propre développement. Dans ce sens, nous nous sommes efforcés de développer la plus large coopération économique et autres avec les différents Etats du monde, sans égard à leurs systèmes sociaux ou politiques.

39. Nous avons reçu nous-mêmes une certaine assistance internationale, mais il faut souligner qu'elle n'a constitué qu'un très petit pourcentage par rapport à notre revenu national. Nous l'avons reçue sans conditions politiques. Cependant, nous avons dû résoudre nous-mêmes le sérieux problème de la mobilisation de nos propres ressources. Il a été nécessaire de déployer d'immenses efforts dans ce but. Pendant des années, les investissements, y compris les dépenses militaires et les investissements pour des buts culturels et sociaux, correspondaient à environ 50 pour 100 du revenu national. Il a été nécessaire de diriger ce développement tout d'abord d'une manière plus stricte et ensuite plus souple. Les résultats de ces efforts sont déjà visibles. Au cours des dernières années, la Yougoslavie a pu réaliser un accroissement annuel de la production de 12 pour 100 et une augmentation de la consommation personnelle de 8 pour 100. La Yougoslavie s'est ainsi rangée parmi les pays dont le rythme de développement est aujourd'hui parmi les plus rapides.

40. Le fait que nous soyons à présent en mesure d'accorder nous-mêmes, dans certaines limites, une assistance économique à d'autres pays démontre à quel point la situation de la Yougoslavie s'est améliorée au cours des 15 dernières années.

41. Nous sommes conscients du fait que d'autres pays, dont les positions de départ sont beaucoup moins favorables que ne le furent les nôtres, auront à faire face à des difficultés plus grandes que celles auxquelles nous nous sommes heurtés nous-mêmes autrefois. A mon avis, c'est une raison de plus en faveur de la thèse que nous avons développée ici concernant la nécessité urgente d'accorder l'assistance économique de manière organisée et efficace aux pays qui en ont besoin.

42. La question coloniale constitue un autre aspect de cette même question du développement économique inégal des pays insuffisamment développés. C'est essentiellement le même problème. Il s'agit seulement de peuples qui n'ont pas encore acquis leur liberté et leur indépendance.

43. Il est vrai que le système de la tutelle est en voie de liquidation de plus en plus rapide par l'accès d'un

^{2/} Paul G. Hoffman, *Operation Breakthrough* (paru d'abord dans *Foreign Affairs*, octobre 1959), p. 340.

nombre de plus en plus grand de territoires non autonomes à la famille des pays indépendants. L'importance internationale des problèmes des territoires non autonomes s'accroîtra proportionnellement à l'augmentation du nombre d'Etats indépendants en Afrique, dernier continent où les relations de caractère colonial sont encore très répandues. Les progrès de ces pays dans la voie de l'indépendance et des autres façons d'exercer leur droit à disposer d'eux-mêmes placeront la communauté internationale devant un nombre croissant de questions qui relèveront d'une manière ou d'une autre de la compétence de l'Assemblée générale et de ses divers organes. Il faut espérer que le progrès relativement rapide et pacifique de la Nigéria vers l'indépendance ainsi que les précédents du Ghana et de la Guinée influenceront favorablement les puissances administrantes elles-mêmes, les poussant à apporter d'une façon plus décisive et plus réaliste une solution à la question de l'avenir des territoires non autonomes. Cependant, la résistance à ce processus irrésistible de la liquidation complète du colonialisme se fait toujours sentir, et cette résistance représente une source constante de tension dans le monde. Nous nous trouvons donc devant une tâche urgente, à savoir de tout faire afin de faciliter ce processus d'indépendance des peuples coloniaux et de les aider à résoudre les problèmes auxquels ils devront faire face même après avoir obtenu leur indépendance, problèmes qui affectent non seulement ces peuples, mais l'humanité entière. La solution correcte et rapide de la question coloniale est en effet une partie essentielle et inséparable de la question de la sauvegarde et du raffermissement de la paix mondiale.

44. Dans cet ordre d'idées, le problème algérien qui sera traité à la présente session occupe une place spéciale. Il s'agit de la lutte armée légitime du peuple algérien pour son indépendance et son droit à l'autodétermination. La seule durée de la guerre le prouve et prouve en même temps l'illégitimité de la politique dite de pacification. En outre, une telle situation affecte négativement et d'une manière dangereuse les relations internationales, même au-delà des frontières de l'Afrique du Nord. Notre attitude concernant ce problème est connue et se fonde sur des principes clairs, auxquels nous continuerons à adhérer.

45. L'année dernière, la majorité des délégations, à la Première Commission, a adopté le même point de vue. Entre-temps, la situation de fait ne s'est malheureusement pas améliorée. La guerre se poursuit. Nous continuons à penser que des négociations sur un pied d'égalité entre les représentants des deux parties belligérantes constituent la seule voie correcte de règlement. Si la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'autodétermination, dont fait état la récente déclaration du Président de la République française, signale — mise à part la valeur indubitablement positive qu'elle contient en tant que telle — une tendance à envisager d'une manière plus réaliste et plus constructive les conditions indispensables d'une solution conjointe équitable, il faudrait qu'elle présuppose aussi la renonciation à la politique de pacification par la force qui est évidemment incompatible avec la reconnaissance du droit susmentionné.

46. J'en viens maintenant à ma conclusion. Le cours que la discussion générale a suivi jusqu'à présent indique une amélioration de la perspective du développement des relations internationales. Cependant, en même temps, il a illustré la grande complexité de la situation internationale et a mis l'accent sur certains

problèmes capitaux de l'heure non encore résolus. La discussion générale des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ainsi que l'adoption de recommandations aussi précises que possible, contribueront à la solution de ces questions et au renforcement du rôle et de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la sauvegarde de la paix mondiale et du développement de la coopération amicale entre les peuples. La délégation yougoslave s'efforcera, comme dans le passé, de contribuer, en harmonie avec la ligne de conduite que je viens de tracer, au travail fructueux de cette session.

47. M. AIKEN (Irlande) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, d'avoir été élu à l'unanimité. Nous pensons tous qu'avoir pu nous accorder sur ce choix augure bien du succès des travaux de l'Assemblée générale. Nous savons bien que nous devons cette unanimité au respect que votre personne inspire à toute l'Assemblée, et nous sommes convaincus que sous votre présidence pleine de dignité et de courtoisie, la quatorzième session de l'Assemblée générale fera vraiment les progrès nécessaires pour mériter le nom que vous lui avez déjà donné d' "Assemblée de la paix".

48. Depuis notre dernière session, plusieurs conférences et plusieurs prises de contact ont eu lieu entre les dirigeants des deux grands groupes de puissances. La délégation irlandaise se félicite vivement de ces rencontres; que Dieu guide tous ceux qui y participent et leur inspire sagesse, courage et persévérance. Nous avons la conviction que ces dirigeants, sur qui pèsent si lourdement la charge des problèmes graves et complexes dont ils ont hérité, et la responsabilité énorme qui leur incombe de sauver le monde de l'anéantissement, seront compris et soutenus par tous les peuples afin que leurs travaux soient couronnés de succès.

49. Si ces consultations entre ces dirigeants continuent et se multiplient, nous sommes sûrs qu'elles aboutiront à définir nettement non seulement ce qui est indispensable au maintien de la paix dans l'immédiat, mais aussi les mesures essentielles qu'il y a lieu de prendre pour établir une paix stable. Maintenant que ces relations se sont établies, si elles venaient à se rompre sans qu'on soit parvenu à un accord, le grand danger est que la tension dans le monde serait plus forte que si elles n'avaient jamais eu lieu.

50. Aux dirigeants des puissances nucléaires incombe au premier chef la responsabilité de parvenir aux accords préliminaires sur lesquels l'Organisation des Nations Unies pourra fonder ses décisions. Mais c'est ici, à l'Organisation, qu'incombe la responsabilité des décisions finales.

51. En cherchant à résoudre les problèmes immédiats, nous devons toujours garder clairement conscience du fait qu'on ne saurait établir de paix stable et durable qui ne soit fondée sur la justice à l'égard de toutes les nations, grandes et petites, et sur des garanties véritables assurant que les principes de la Charte seront effectivement appliqués.

52. Encore que nous eussions voulu qu'il en fût autrement, nous voyons bien qu'on ne pourra réaliser un désarmement mondial soumis à un contrôle effectif et faire régner universellement le droit par le

fait d'une seule décision spectaculaire. Mais nous pouvons tout au moins commencer à nous orienter dans cette voie, avec l'assurance d'atteindre ces buts, même s'il nous faut pour cela des dizaines d'années, à la condition que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies s'accordent à reconnaître sincèrement que ce sont là nos objectifs ultimes et que chacun d'eux soit décidé à tout mettre en œuvre pour les atteindre, comme si le sort de l'humanité dépendait de sa seule volonté. En guise de première mesure, et pour gage de notre bonne foi, les Etats Membres devraient se disposer à coopérer à la stricte application des principes de la Charte dans certaines zones limitées, notamment dans les régions où s'enchevêtrent les intérêts des deux grands groupes de puissances, et où le danger de guerre est le plus à craindre.

53. Nous pensons à un système par lequel un groupe de nations dans une région déterminée serait invité à donner des garanties de leur intention de se conformer aux obligations de la Charte qui imposent le respect du droit dans les relations internationales, en échange de garanties correspondantes qu'auraient données les autres Etats Membres concernant la région en question.

54. Les nations qui n'ont pas d'armes atomiques, dans cette région donnée, s'engageraient tout d'abord à ne pas fabriquer ni acquérir d'armes atomiques ou autres engins de guerre éclair ou de destruction massive, et en second lieu, à se soumettre au contrôle de l'Organisation des Nations Unies visant à assurer que cet accord est respecté. En retour, les puissances nucléaires, et tous les autres Etats Membres, s'engageraient par avance, au moyen d'accords particuliers, à défendre les pays de cette région contre toute attaque, au moyen d'une force permanente des Nations Unies.

55. La Charte évidemment prévoit en théorie que le Conseil de sécurité peut agir dans tous les cas de ce genre et en toutes régions. Etant donné, toutefois, que le Conseil de sécurité s'est malheureusement trouvé maintes fois dans une impasse, il serait indispensable de fournir une garantie supplémentaire plus sûre à l'intention des pays d'une région déterminée qui seraient invités à limiter leurs propres moyens de défense. Il n'est guère besoin de souligner qu'on ne saurait espérer pouvoir prendre ces premières mesures à moins d'un accord parfaitement défini entre les puissances nucléaires et de la preuve formelle qu'elles veulent coopérer avec l'Organisation des Nations Unies à l'application des principes de la Charte dans la région intéressée. Cette garantie pourrait prendre la forme d'une résolution de l'Assemblée générale, aux termes de laquelle serait créée une force permanente des Nations Unies qui assurerait la sécurité de ces pays, et disposant que tous les Etats Membres seraient tenus de s'acquitter à l'avance de la contribution destinée à la création et au maintien de ladite force.

56. Tant que le règne du droit ne prévaudra pas dans le monde entier, on ne pourra d'aucune manière exclure le danger d'une guerre atomique qui naîtrait des tensions et des troubles existant dans certaines zones névralgiques; et, avec la meilleure volonté, cela pourra prendre des dizaines d'années. Les puissances atomiques devraient donc s'engager dans cette voie en encourageant des groupes de pays à accepter d'obéir au droit, région par région, jusqu'à ce que le monde entier y soit soumis. Elles devraient également être prêtes à entretenir une force permanente des Nations Unies destinée, au début, à protéger une région témoin.

Elles donneraient ainsi au monde la preuve concrète de leur volonté de se conformer aux engagements découlant de la Charte, ainsi que de leur volonté d'édifier un monde fondé sur la justice et le droit, qui serait défendu en commun par une force commune.

57. Une force des Nations Unies garantissant la sécurité d'une telle "zone de droit", accroîtrait considérablement l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies. Elle libérerait également des ressources utiles à d'autres fins, en atténuant les tensions, développant un esprit de corps international, et en réduisant la nécessité d'entretenir dans chaque pays des armées importantes. Les ressources en hommes et en matériel qui seraient ainsi libérées pourraient être utilisées à améliorer la situation intérieure dans les pays et permettraient d'effectuer les investissements nécessaires pour éliminer l'effroyable misère qui règne dans beaucoup d'entre eux. Même si l'on ne devait pas réaliser d'économie nette, la présence d'une force commune des Nations Unies dans une zone régie par le droit après avoir été une zone de trouble serait, me semble-t-il, pour le monde entier, une sauvegarde plus réelle contre la guerre que si tous les pays augmentaient leur budget de défense nationale, surtout si les armes atomiques continuaient à se répandre.

58. Nous ne croyons pas qu'à l'ère atomique on puisse assurer isolément la sécurité, même si l'on consacre une part toujours plus grande des ressources nationales à des fins militaires et même si toutes les nations se groupent en deux ou plusieurs blocs solides. La sécurité ne peut être atteinte que progressivement, par un effort commun. Cet effort ne devrait à notre avis s'exercer au début que dans des zones limitées. Dans de telles zones, un effort collectif constituerait une sauvegarde infiniment plus efficace pour la sécurité de chacun des pays participants que ne peut l'être une course aux armements, et entraînerait un beaucoup plus faible prélèvement sur les ressources nationales.

59. Le principe de l'effort collectif, de préférence à celui d'une concurrence hostile, est de ceux qu'on peut utilement appliquer à toutes les régions où règnent des tensions, notamment les régions qui étaient récemment soumises ou le sont encore, sous une forme quelconque, à un régime colonial. Mais l'effort collectif implique l'égalité de statut. Un peuple qui a été soumis au régime colonial peut coopérer avec ses anciens maîtres et avec d'autres pays sur un pied d'égalité: c'est ce qu'on a pu constater dans de nombreuses régions. Si toutefois la puissance coloniale tente de maintenir sa domination sans le consentement du peuple gouverné, les conditions nécessaires à l'exercice d'un effort collectif n'existent pas et il s'ensuit une lutte amère et stérile, où sont gaspillées les ressources humaines et matérielles des deux parties. Là encore, comme ailleurs, ce qu'il faut, et ce que nous espérons voir, c'est un élan d'imagination assez puissant pour briser le cercle vicieux et libérer à des fins constructives les forces que l'humanité met à tort, à l'heure actuelle, au service de sa propre destruction. Que l'élan se produise — et on peut le provoquer par une direction éclairée et audacieuse — et si l'opinion publique est de mieux en mieux avertie, les territoires qui sont en ce moment le théâtre de luttes tragiques pourront être consacrés au développement par un effort commun et soumis à un droit qui tirera sa force de ce que les hommes libres l'auront accepté.

60. L'Assemblée sait que le point 67 de l'ordre du jour (Mesures destinées à prévenir une plus large

diffusion des armes nucléaires) a été inscrit à la demande de ma délégation. J'espère avoir l'occasion d'exposer en détail nos vues quand la Première Commission abordera la question, et je ne vais ici parler que de ses aspects qui intéressent particulièrement les "zones de droit" dont j'ai parlé.

61. En bref, ce que nous souhaiterions, c'est que les puissances nucléaires s'engagent par accord à ne pas fournir d'armes nucléaires aux puissances qui n'en possèdent pas, et que les puissances non nucléaires s'engagent également à ne pas fabriquer ni accepter de telles armes.

62. Il s'en faut de beaucoup qu'il s'agisse là d'un désarmement immédiat et total, car, pour autant que nous le regrettons, nous devons reconnaître qu'il est infiniment probable que les puissances nucléaires conserveront leurs armes nucléaires jusqu'à ce que l'Organisation des Nations Unies ait édifié un régime de droit international comportant des modalités d'application qui donneront toutes garanties à ces puissances qu'elles n'auront plus besoin de telles armes pour assurer leur défense. Notre plan "régional" tient compte du fait que les puissances nucléaires garderont probablement leurs armes nucléaires jusqu'au moment où nous saurons parfaitement vivre en paix, jusqu'à ce que dans nos relations mutuelles nous ayons réellement exclu le recours à la force, exception faite de la force qui serait exercée en commun par les Nations Unies en conformité avec le droit.

63. Cette façon de procéder nous semble conforme au bon sens. Car le bon sens rejette l'argument fataliste qui veut que si nous ne pouvons assurer immédiatement, ni par la force ni par la persuasion, un désarmement total et l'application universelle du droit, nous ne devons pas essayer de faire respecter le droit partout où c'est possible, ni essayer d'empêcher qu'il devienne normal que des armées en nombre toujours croissant soient dotées d'un équipement nucléaire et que ces armements deviennent également plus facilement accessibles à des groupements révolutionnaires.

64. Mis à part le danger évident de voir le monde anéanti bien avant que ces armes ne soient devenues universelles, nous croyons que la sagesse des nations représentées ici les amènera à convenir qu'il faut empêcher la diffusion des armes nucléaires sur la base d'un système d'inspection et de contrôle qui soit raisonnablement applicable.

65. Nous espérons qu'en définitive les puissances qui possèdent à l'heure actuelle des armes nucléaires se mettront d'elles-mêmes d'accord pour interdire les essais, interrompre la production, accepter un système d'inspection efficace de leurs réacteurs et de leurs territoires, et commencer à utiliser leurs stocks à des fins pacifiques. Ces propositions ne sont pas destinées à remplacer un plan de désarmement général soumis à une inspection et à un contrôle efficaces, qui demeure notre objectif. Mais étant donné le cours des négociations sur le désarmement depuis 1919, il serait peu conforme à la réalité d'escompter prochainement un accord sur l'abolition des armes nucléaires. Nous courons donc le danger, danger extrêmement grave, pendant que l'on discute de propositions de désarmement général, de voir le problème devenir bien plus difficile au fur et à mesure que les pays plus petits luttent de vitesse entre eux pour acquérir ces armes. Ce qu'on risque essentiellement, à moins d'une réglementation imposée par un accord international précis, c'est une espèce de "sauve-qui-peut" atomique, les

Etats, désespérant d'assurer leur sécurité par des mesures collectives, tâchant de l'assurer par eux-mêmes en se procurant des armes nucléaires aussi vite que possible. Entre Etats comme entre individus, la panique suit sa propre logique, qui conduit aux mêmes résultats tragiques.

66. C'est pourquoi, afin de remplacer par une coopération pacifique et disciplinée une concurrence nucléaire ruineuse, ma délégation propose qu'au moment où les puissances nucléaires prendraient l'engagement de ne pas transférer à d'autres des armes nucléaires, les puissances non nucléaires conviennent de ne pas fabriquer ou accepter ces armes. Si elles conviennent de cela, elles devraient permettre à l'Organisation des Nations Unies d'inspecter en détail leurs territoires afin de s'assurer qu'elles s'en tiennent à leurs engagements. Pour celles qui appartiendraient également à une "zone de droit" telle que nous l'avons envisagée, elles accepteraient aussi des inspections relatives à d'autres matières et installations interdites.

67. On peut dire que le système d'inspection et de réglementation envisagé n'est pas suffisant pour empêcher que les puissances nucléaires ne cèdent secrètement des armes nucléaires à leurs alliés. Pour autant que je sache, il n'existe encore aucun système de détection qui soit assez parfait pour assurer une protection contre ce danger. Nous voudrions faire observer, toutefois, que le risque de transfert effectué secrètement est bien plus grand dans l'état actuel des choses, alors qu'il n'existe aucun système international de réglementation ou d'inspection, quel qu'il soit. La meilleure garantie, en ce qui concerne le risque de cession effectuée en secret, réside en l'intérêt bien entendu qu'ont les puissances nucléaires au respect d'un tel accord. Si aucun accord de ce genre n'est réalisé, il se peut fort bien qu'elles soient obligées, en raison de la crainte réciproque et des pressions exercées par leurs alliés, à distribuer ces armes, et à faire en sorte qu'ainsi les risques de guerre nucléaire ne s'accroissent en progression géométrique.

68. Les risques de guerre nucléaire demeureront, cela va de soi, aussi longtemps qu'il existera des armes nucléaires, mais il nous semble que rien de ce que nous pouvons faire ne les éliminera complètement si nous ne modifions pas la situation politique qui a provoqué la constitution des stocks nucléaires. Toutefois, ce que nous pouvons faire, si nous nous attelons à cette tâche, est de réduire les risques que la diffusion de ces armes comporte pour notre génération, et de ne pas léguer à nos enfants un problème encore plus difficile à résoudre que celui qui nous est posé à l'heure actuelle. Nous pensons donc que notre principal effort devrait tendre à prévenir une plus grande diffusion des armes nucléaires et à interposer entre les régions où il existe des stocks des "zones de droit" qui joueraient le rôle d'isolateurs. Si nous réussissons dans cette tâche fort difficile, le démembrement de l'équipement nucléaire, engin par engin, en vue de son utilisation pacifique, deviendra politiquement possible dans un monde qui se sera peu à peu accoutumé à respecter les règles du droit international et aura appris à se fier à l'organisation mise au point pour fixer ces règles et les faire respecter.

69. C'est pourquoi nous nous joignons à ceux qui ont adressé un appel aux dirigeants des grandes puissances pour qu'ils ne considèrent pas uniquement les problèmes immédiats qui provoquent une grande tension

dans de nombreuses zones critiques, mais également les principales mesures qu'il faudra prendre au cours des années et des dizaines d'années à venir si nous désirons que notre volonté de vivre en paix l'emporte sur notre puissance de destruction toujours croissante. Nous les engageons instamment à ne pas se contenter de solutions de fortune, mais à rechercher de vastes règlements d'ensemble dans les zones où leurs intérêts sont dangereusement enchevêtrés. Chacune de ces zones devrait être suffisamment étendue pour laisser place à des accords comportant des concessions mutuelles et à des progrès importants en ce qui concerne le règne et le respect du droit.

70. Peut-être pouvons-nous prendre Berlin comme exemple pour la méthode que nous proposons. Le problème de Berlin et de la réunification de l'Allemagne n'est pas seulement déchirant pour le peuple allemand, mais il afflige également au plus haut point les amis de ce peuple et tous ceux à qui fait horreur la division des nations qui résulte des événements historiques. Si l'on veut réaliser en Europe une paix juste et durable, le problème de la réunification de l'Allemagne doit être réglé conformément à la volonté de la majorité du peuple allemand et au droit des nations à l'unité et à l'indépendance.

71. Il n'y a, autant que nous puissions en juger, aucune solution pacifique et permanente en ce qui concerne Berlin, si ce n'est de faire de cette ville la capitale d'une Allemagne unifiée. Nous nous demandons s'il peut y avoir une solution pacifique en ce qui concerne la réunification de l'Allemagne, à moins que son peuple ne puisse faire d'une Allemagne réunifiée un bastion de la paix et une barrière contre la guerre, moyennant une garantie internationale. Nous ne voyons pas non plus, même dans un avenir lointain, de solution pacifique acceptable pour l'un et l'autre groupe de grandes puissances en ce qui concerne le problème de la sécurité européenne, sauf si une Allemagne réunifiée, ainsi que la Pologne et d'autres pays d'Europe, acceptent de constituer une "zone de droit", affranchie de troupes étrangères, débarrassée des armes de la guerre éclair et de la destruction massive, placée sous la garantie de l'Organisation des Nations Unies et respectée par elle. Et si cette zone au cœur de l'Europe devenait une "zone de droit", elle constituerait le modèle dont nous avons tant besoin pour des zones analogues établies ailleurs, et notamment pour les régions où se manifestent de graves tensions. Dans ces zones, les puissances nucléaires, en coopération avec les nations intéressées, feraient des principes de la Charte une réalité en s'inspirant du modèle proposé pour l'Europe centrale, dans le cadre d'un effort concerté pour restaurer le règne du droit progressivement, dans une région après l'autre, et dans le monde entier.

72. La conjoncture actuelle, pour les relations entre les grandes puissances, se caractérise nettement par une réévaluation. Quelle sera la profondeur de cette réévaluation, et quelle sera l'étendue de ses effets, ceux d'entre nous qui représentent de petits pays n'ont aucun moyen de le savoir. Nous savons, toutefois, que nos destinées subiront vraisemblablement les effets des décisions qui seront prises. Lorsque les grandes puissances se mettent d'accord, comme lorsqu'elles n'y réussissent pas, tous nos peuples sont sans aucun doute touchés par les conséquences, que ce soit pour le bien ou pour le mal. Cela implique, pensons-nous, que nous pouvons à juste titre soulever dans cette assemblée les questions qui nous préoccupent au sujet

de la politique actuellement suivie par les grandes puissances, et exprimer notre avis quant à la nature du règlement que nous espérons voir se réaliser à partir de l'accord des grandes puissances. En effet, on a souvent souligné que l'une des fonctions les plus utiles de l'Assemblée générale, et notamment de cette discussion générale, est de servir de cadre et d'occasion à l'examen de ces questions.

73. Il y a une série de questions concernant la situation actuelle en Europe centrale qui, nous pensons, demandent un nouvel examen. Ces questions concernent l'opportunité, étant donné la situation dans le monde moderne, de la politique du maintien de troupes dans des positions avancées situées au cœur de l'Europe.

74. Quelles ont été les raisons militaires, politiques et économiques, pour lesquelles chaque puissance a, depuis 1945, maintenu et renforcé ses troupes dans les positions qu'elles occupent actuellement? Si l'on admet que ces raisons étaient valables de 1945 à 1949, sont-elles valables en 1959, étant donné les grands changements politiques et économiques qui se sont produits en Europe et en Extrême-Orient, et étant donné la possibilité qu'ont les troupes terrestres avancées des deux camps, avec leurs armes de 1959, de détruire tout ce qui se trouve devant elles dans un rayon de 1.500 milles?

75. Autant que nous puissions en juger, maintenir à l'avant, dangereusement proches les unes des autres, des troupes munies d'un armement nucléaire, et perpétuer la division de Berlin et de l'Allemagne, ne répond aux intérêts fondamentaux d'aucun des deux groupes de puissances, ni des pays d'Europe centrale. En fait, nous sommes convaincus que non seulement les droits nationaux et personnels, ainsi que la vie et les biens des peuples intéressés, mais aussi la sécurité des grandes puissances, la paix de l'Europe et la paix du monde seraient mieux et plus efficacement servis si ces troupes étaient retirées jusqu'à 1.000 milles ou plus les unes des autres, et si la zone constituée par tous ces pays devenait une "zone de droit", sans troupes étrangères et où les armements seraient réglementés. A l'intérieur d'une telle zone, Berlin prendrait la place qui lui revient de capitale d'une fédération panallemande.

76. Cette attitude nouvelle entraînerait une révision fondamentale de la politique poursuivie par les principales puissances au cours des 10 dernières années. Mais les changements qui se sont produits dans le monde au cours de ces 10 dernières années ne manifestent-ils pas la nécessité inéluctable d'une telle révision, dans l'intérêt de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies? Combien de temps les êtres humains pourront-ils supporter la tension que fait peser sur eux l'accumulation toujours croissante de forces destructrices sans que quelqu'un, quelque part, commette une erreur? Pouvons-nous affirmer avec certitude que les dirigeants et les gouvernements qui peuvent accéder au pouvoir, tant dans les Etats qui sont actuellement des puissances nucléaires que dans ceux qui peuvent devenir des puissances nucléaires au cours des 10 ou 20 prochaines années, seront tous plus sages et plus patients que les dirigeants qui ont récemment précipité leurs pays dans la guerre? Ne courons-nous pas le risque de voir, à l'intérieur de chaque groupe de grandes puissances, le conservatisme militaire traditionnel et l'ivresse des techniciens devant le perfectionnement des moyens de destruction retarder une évolution qui aurait dû se produire depuis longtemps? On sait que l'adaptation à

l'évolution du milieu est la loi de la survivance, et la survivance, après tout, est finalement ce dont nous discutons ici.

77. Lorsque nous proposons que soit progressivement étendu le règne du droit et envisageons la limitation des armements nucléaires, nous ne proposons pas que chacun des deux groupes de puissances se fie aveuglément à l'autre. La méfiance est une triste réalité à laquelle il faut faire face. Ce que nous proposons, c'est que les deux groupes de puissances prennent certaines mesures qui, nous semble-t-il, sont manifestement dans l'intérêt de l'un et de l'autre, mesures pour lesquelles chacun apporterait, à chaque étape, une somme convenable de bonne foi, pour lesquelles les risques que comporterait une violation seraient limités, et telles qu'une violation serait rapidement décelée et que les risques ne seraient rien par rapport au risque suprême que nous courons actuellement: c'est-à-dire le risque d'être entraînés dans une guerre nucléaire dont aucun groupe ne veut, croyons-nous, et dans laquelle les deux groupes ainsi qu'une grande partie du monde seraient complètement détruits.

78. L'énergie d'origine cosmique que l'homme a libérée de l'atome a sa logique insensible et implacable: ou bien nous mettons au point le mécanisme capable de la maîtriser, ou bien elle nous écrasera finalement; ou bien nous la domestiquons pour le bien commun, ou bien elle nous détruira à la fin. La lourde responsabilité de l'initiative généreuse et vigoureuse qu'il faudra prendre pour la maîtriser repose de tout son poids sur les dirigeants des puissances nucléaires. Nous leur lançons un appel pour qu'ils agissent comme ces sages et braves capitaines dont l'appel change la confusion en une marche en avant résolue et la défaite menaçante en victoire.

79. Si notre génération échoue, si elle ne réussit pas à utiliser sa puissance et sa richesse sans bornes pour le bien de l'humanité, sa défaite sera véritablement ignominieuse. Les guerres de conquête et les guerres coloniales avaient un sens, en quelque sorte, lorsqu'il n'y avait pas assez de biens pour tous, et lorsque les survivants jouissaient du fruit de la victoire. Elles n'ont pas le moindre sens à l'époque des armes nucléaires, alors que les survivants envieraient les morts et alors que nous n'avons besoin, pour répandre l'abondance parmi l'humanité, que de la volonté de coopérer généreusement à la mise en valeur et à la répartition pacifique de nos fabuleuses ressources.

80. Les guerres et les lueurs de guerre, les révolutions et les luttes civiles, les craintes et les désordres qui nous entourent, tout cela dénote notre besoin d'une direction positive et inspirée. Tôt ou tard, ces tensions ne pourront avoir qu'une issue si les puissances nucléaires ne parviennent pas à un accord sur un programme positif et progressif d'application de la Charte. Maintenant que ces puissances sont en contact, nous leur lançons un appel pour qu'elles donnent à l'Organisation des Nations Unies cette direction courageuse et généreuse qui dissipera notre confusion, nous incitera à l'action et nous mènera à la victoire.

81. M. RIFA'I (Jordanie) [traduit de l'anglais]: J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les vues de la délégation du Royaume hachémite de Jordanie sur quelques grands problèmes mondiaux, dont les uns intéressent directement mon pays du fait qu'il appartient à la communauté arabe, et les autres nous intéressent tous en tant que membres de la famille des nations.

82. Mais permettez-moi auparavant, Monsieur le Président, de vous féliciter au nom de ma délégation à l'occasion de votre élection, par un vote unanime, à la présidence de la quatorzième session de l'Assemblée générale. Votre brillante carrière à l'Organisation des Nations Unies et la contribution remarquable que vous avez apportée à ses travaux sont connues de tous. Sous votre conduite, nous espérons que la présente session sera marquée par de réels succès.

83. Depuis 14 ans, notre grande organisation constitue pour la famille des nations un centre où leurs réunions, leurs consultations et leurs discussions ont le plus de chance de porter des fruits. Ainsi, dans cette assemblée, l'idée d'union s'est développée en même temps qu'une compréhension toujours plus grande des objectifs de la Charte. L'Organisation a de grandes tâches à accomplir, mais la plus importante est de jeter les fondations d'une paix durable pour les générations futures et le temps à venir et de donner son sens véritable à l'histoire du progrès humain.

84. Si la civilisation doit vraiment avancer de nos jours, les inventions et les conquêtes remarquables ne suffisent pas; il faut également qu'elle s'impose aux âmes et aux esprits. L'humanité ne peut espérer, par ses réalisations actuelles, ajouter à son patrimoine si elle fait passer les considérations matérielles avant les valeurs spirituelles, si l'appât du gain l'emporte sur les principes humanitaires, et si la force et la menace de la force continuent à faire échec au droit et à la justice.

85. Nous autres petites nations, que l'on dit faibles, sommes imbuës de ces pensées, et cela nous donne suffisamment de force et de puissance. Nous sommes fermement convaincus que le bien triomphe du mal, que l'amour dissipe la haine, et que l'espoir chasse le désespoir. Nous nous sommes joints à l'Organisation en tant que groupes et équipes travaillant de concert à éteindre la haine dans le cœur des hommes et à établir ainsi la fraternité et la paix entre tous. Etant donné qu'elle s'accorde à nos objectifs naturels et véritables, nous considérons la paix internationale comme le moyen le plus sûr pour les petites nations de jouir d'une vie tranquille et prospère.

86. L'évolution récente qui s'est produite dans les relations entre les grandes puissances est encourageante pour toutes les nations pacifiques. Mon pays, non moins qu'aucun autre, l'a accueillie avec empressement. Cette évolution, outre son retentissement international, produira sans aucun doute une réaction favorable au Moyen-Orient, région dont fait partie mon pays, et elle aidera jusqu'à un certain point à réduire la tension qui procède en partie du conflit entre l'Est et l'Ouest.

87. Nous avons vraiment été heureux de voir la Conférence des ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances se réunir à Genève pour essayer de parvenir à une entente sur différentes questions. Certes, les discussions ne semblent pas avoir abouti et ont révélé des divergences de vues, mais le fait encourageant est que les parties ont essayé de trouver des moyens de réduire la tension qui existe dans leurs relations.

88. Quant à la question du désarmement, qui était le principal sujet de discussion entre les grandes puissances, la délégation jordanienne estime que l'établissement du Comité des Dix a constitué une mesure pratique et constructive vers l'établissement d'un plan

de désarmement. Bien que tous les Etats Membres qui ont tant à dire à l'égard de cette question vitale ne soient pas représentés au Comité, celui-ci a établi, avec la Commission du désarmement, un lien qui a comblé cette lacune et qui a fait reconnaître la responsabilité ultime de l'Organisation dans cette importante question.

89. On n'a pas encore abouti à des résultats concrets sur le problème du désarmement, mais ce qui est impressionnant, c'est que l'on s'efforce de toutes parts de trouver une méthode définie, pratique et efficace pour y arriver. L'Assemblée a été saisie de diverses propositions; pour en discuter, il faudra juger dans quelle mesure elles sont pratiques et réalisables.

90. Les débats sur la suspension et la cessation définitive des essais nucléaires sont d'importance égale pour toutes les nations et tous les hommes. Nul ne voudrait que sa propre invention le détruise et détruise sa race; nul ne peut accepter que l'humanité soit entraînée vers une destruction massive. Nous espérons sincèrement que les nations qui possèdent des armes nucléaires finiront par s'entendre pour mettre hors la loi ces engins néfastes et pour utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en vue d'améliorer les conditions d'existence.

91. A cet égard, l'intention du Gouvernement français de faire exploser une bombe atomique en Afrique, au Sahara, ce qui exposerait les zones habitées de cette région à la retombée nucléaire et à ses dangers mortels, déçoit nos espoirs et constitue une menace aux efforts communs entrepris pour bannir les essais nucléaires. L'Organisation doit se faire un devoir impérieux de veiller à ce que ces essais n'aient pas lieu.

92. Il est inutile de souligner que les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies augmentent considérablement et systématiquement. Du fait de ces devoirs nouveaux et afin de soulager l'Assemblée générale, il devient essentiel de régler les problèmes en suspens. L'Organisation en a résolu certains mais d'autres attendent encore une solution.

93. Mon pays s'est félicité du règlement de la question de Chypre. La sagesse, la sincérité et la détermination dont ont fait preuve tant le Gouvernement grec que le Gouvernement turc, ainsi que la coopération du Gouvernement du Royaume-uni, ont permis d'offrir au courageux peuple chypriote une solution satisfaisante, dont se sont réjouis tous les amis sincères des Turcs et des Grecs.

94. Le problème de l'Irian occidental, bien qu'il ne figure pas à l'ordre du jour de la présente session, préoccupe toujours le Gouvernement jordanien à cause de son importance, de la justice de la cause et des relations cordiales que mon pays entretient avec la République d'Indonésie.

95. Beaucoup d'autres problèmes importants ont été traités de façon satisfaisante par l'Organisation. Cependant, des questions internationales d'importance capitale restent encore en suspens et appellent une action rapide.

96. Les problèmes politiques les plus graves de notre temps se posent dans le monde arabe, qui s'étend des frontières de l'Iran à la côte atlantique. En Algérie, une guerre se déroule entre deux puissances — la puissance nationale de l'Algérie, représentée par le Gouvernement provisoire algérien, et la puissance impérialiste de la France. Cette guerre est menée par

le Front de libération nationale, pour répondre aux aspirations définies et légitimes du peuple algérien, qui sont la liberté, l'indépendance et la souveraineté. La lutte se poursuit âprement depuis près de cinq ans, et a pris beaucoup d'ampleur. Une nation ne saurait mieux exprimer sa volonté de réaliser ses aspirations qu'en acceptant d'en payer le prix de ses larmes et de son sang. Une longue suite de martyrs jalonne la route de la lutte nationale en Algérie contre la tyrannie et le colonialisme français. Il ne peut y avoir de meilleure preuve de la force de la cause patriotique algérienne, et de ses racines profondes, que cette révolution nationale, qui continue avec le temps à gagner en prestige et en importance internationale, à tel point qu'elle est maintenant universellement reconnue. La France elle-même a été la dernière en date à reconnaître l'importance internationale de ce grave problème algérien.

97. Pour ma délégation, la question algérienne est non seulement un problème national arabe imposé aux Arabes dans leur patrie, ou une affaire de colonialisme, mais aussi un problème d'une ampleur telle qu'il débordé largement ce cadre. C'est le problème général de la liberté, d'une liberté au sens le plus large, qui va avec le courage, l'honneur et la dignité humaine.

98. Si nous, Membres de l'Organisation et signataires de sa Charte, ne sommes pas prêts à défendre ces valeurs et à assumer nos responsabilités d'ordre humanitaire, on peut se demander quels sont nos principes, quels sont nos idéaux. Le sang arabe répandu en Algérie et les souffrances infligées aux vrais fils de ce pays par les Français sont offerts en sacrifice sur l'autel de la liberté pour toute l'humanité.

99. Ce serait se méprendre gravement sur la vraie signification du problème algérien que de le réduire à une question politique ordinaire, sujette à des opinions contradictoires et des considérations diverses. Je ne puis imaginer qu'aucune puissance oserait nier le droit des nations à l'indépendance ou soutenir qu'une nation a le droit de s'imposer à une autre. Si une telle puissance existait, sa place ne serait plus dans cette assemblée.

100. Bien qu'ils soient engagés dans une guerre sainte contre les forces coloniales françaises, les nationalistes algériens voudraient atteindre leurs objectifs d'indépendance et de paix de la manière la plus directe, le plus rapidement possible et avec le minimum de sacrifices. Nul ne souhaite davantage le retour de la paix en Algérie que le peuple algérien lui-même, qui veut la prospérité et la gloire de son pays. Si l'effusion de sang se prolonge sur le sol algérien, la France, qui s'acharne à réprimer par la force des armes l'insurrection nationale, en est seule responsable.

101. Au lieu de rendre hommage à l'héroïsme de la lutte que mènent les Algériens pour la liberté, au lieu d'obéir aux injonctions de la justice et d'écouter l'appel du droit, la France a choisi d'intensifier ce qu'elle appelle son programme de pacification.

102. Pour aider à mettre fin à la guerre en Algérie, il faut trouver une solution qui soit réelle et démocratique. Cette solution devra être parfaitement claire et, d'autre part, fondée sur des négociations avec les chefs reconnus du mouvement national en Algérie.

103. Un geste constructif dans ce sens ne manquerait pas d'ouvrir la voie à un règlement pacifique du différend entre les deux parties. La délégation de la Jordanie n'a pas l'intention, pour le moment, de s'étendre sur le sujet des atrocités françaises en Algérie ni sur

les devoirs qui incombent à cet égard à l'Organisation des Nations Unies. Nous y reviendrons dans les discussions futures.

104. Pour le monde arabe, il est un autre grave problème international: celui de la Palestine. Il est extrêmement regrettable que la question de Palestine, telle qu'elle se pose actuellement, soit l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies elle-même. La tragédie palestinienne se poursuit sans que l'Organisation s'emploie à la faire cesser. La situation se résume en ceci: un envahisseur qui jouit de ce qu'il a usurpé et une victime qui souffre l'amertume d'avoir été dépossédée.

105. Les divers aspects du problème sont si étroitement liés qu'on ne peut en traiter séparément aucun. La question territoriale, le problème des réfugiés, les biens de ceux-ci dans la partie de la Palestine occupée par les Israéliens, l'attitude politique générale d'Israël vis-à-vis du monde arabe qui l'entoure, et la menace que représente Israël pour les Arabes, ce ne sont là que des ramifications d'un problème unique. Le tort causé aux Arabes a soulevé des complications telles qu'il leur est impossible de faire les concessions qui les amèneraient à s'incliner devant ce qu'ils ne pourront jamais accepter comme un fait accompli.

106. Onze ans se sont écoulés depuis que cette partie de la Palestine arabe, qui nous est si chère, est tombée aux mains des envahisseurs sionistes. Qu'a fait l'Organisation des Nations Unies pour réparer les torts causés aux réfugiés arabes? Quels espoirs nouveaux a-t-elle donnés aux populations chassées de Palestine? Quelles mesures a-t-elle prises pour répondre au défi lancé par Israël et à ses provocations? Onze années se sont écoulées et ces réfugiés aspirent toujours aussi ardemment à retourner dans leur patrie. Ils peuvent la voir au-delà de la ligne de démarcation fixée à l'armistice. Ils la contemplant depuis les collines et les villages qui ont été coupés des plaines et du littoral de la Palestine. Ils respirent la brise qui passe dans les vergers de leur pays. Ils se rappellent les jours qu'ils y ont vécus. La souffrance est grande pour le réfugié de voir ses biens, sa maison, sa ferme, son village et son pays usurpés par des étrangers qui ont afflué de tous les coins du monde.

107. Quiconque peut comprendre les émotions qui s'agitent dans leur cœur ne s'étonnera pas que les réfugiés songent parfois à regagner leur patrie en une marche pacifique. Le droit des réfugiés à rentrer chez eux ne saurait perdre de sa force, quelle que soit l'ancienneté du problème, quel que soit le nombre des années que ces réfugiés ont passées en exil. L'amertume de la catastrophe se transmettra de père en fils et ils nourriront toujours le désir d'être rapatriés jusqu'à ce qu'il devienne réalité.

108. L'Organisation des Nations Unies, qui a réaffirmé ce droit au rapatriement dans les résolutions successives qu'elle a adoptées, se doit donc de veiller à ce que ces résolutions soient appliquées. Pour sauvegarder le prestige et l'autorité de l'Organisation, il faut que cesse l'attitude de défi d'Israël.

109. Un autre problème grave introduit par Israël dans la région en général, et dirigé contre les intérêts des réfugiés arabes de Palestine en particulier, est celui que pose l'afflux continu d'immigrants juifs dans le territoire sous contrôle israélien. En plus des centaines de milliers d'immigrants juifs qu'il a amenés en Palestine depuis 1948, Israël se propose d'en faire venir encore 1 million qui s'établiront dans le

territoire qu'il occupe actuellement. Cette politique crée un double danger: en premier lieu, elle met obstacle à un retour possible des réfugiés arabes dans leur patrie; en second lieu, elle suscite des inquiétudes parmi les peuples arabes qui craignent qu'Israël, en augmentant sa population, ne se prépare à occuper de nouveaux territoires dans la région.

110. L'immigration juive toujours plus nombreuse représente une menace grave contre la sécurité et l'existence même des Arabes. Etant donné les conséquences de cette politique israélienne, nous demandons aux nations pacifiques, dans l'intérêt de la paix et de l'ordre, de ne pas aider les Juifs à émigrer de leurs territoires. Le point de notre ordre du jour qui concerne la question de Palestine est le point 27 (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient: a) rapport du Directeur de l'Office; b) propositions en vue de la continuation de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine: document présenté par le Secrétaire général). Le Gouvernement jordanien a examiné avec soin le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/4132]. Ma délégation prépare actuellement un document complet et détaillé qui contiendra les vues de mon gouvernement sur ce rapport.

111. Toutefois, la délégation jordanienne juge nécessaire de déclarer dès à présent que le problème des réfugiés arabes est régi par certains principes fondamentaux auxquels mon gouvernement souscrit pleinement. Premièrement, le problème ne peut être isolé de la question de Palestine en général, dont il fait partie intégrante. Deuxièmement, ce problème est de nature politique et non pas économique. Nous ne saurions donc accepter que l'on cherche à trouver une solution d'ordre économique à ce problème politique. Troisièmement, le droit des réfugiés à retourner dans leur patrie ne peut être contesté d'aucune façon et l'on doit les mettre en mesure d'exercer ce droit légitime. Quatrièmement, l'Organisation des Nations Unies doit continuer d'être responsable de l'assistance et des services aux réfugiés arabes jusqu'à ce que ceux-ci puissent jouir de leurs droits légitimes.

112. L'intérêt profond que nous portons à la cause des réfugiés arabes de Palestine nous conduit à éprouver la plus vive sympathie pour tous les réfugiés du monde, où qu'ils soient, et à leur tendre une main secourable. Quant à la question du passage des navires israéliens dans le canal de Suez, elle est étroitement liée à celle de Palestine dont elle constitue, en fait, une des ramifications. Elle a donné lieu à une intense propagande tendancieuse de la part des Israéliens. Il n'en reste pas moins que le canal de Suez est situé en territoire arabe et placé sous la souveraineté d'un Etat arabe. Comme tous les autres pays arabes, la République arabe unie n'est pas seulement en état de guerre avec Israël; elle ne reconnaît pas non plus la légitimité de la présence d'Israël en Palestine, ni aucun des droits qu'Israël pourrait revendiquer dans la région.

113. D'ailleurs, Israël lui-même dénie encore aux Arabes tous leurs droits légitimes en Palestine, droits qui ont été réaffirmés par les diverses résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la question de Palestine. Comment donc Israël peut-il revendiquer un droit quelconque alors qu'il dénie les droits des autres?

114. A cette occasion, la délégation jordanienne tient à déclarer que sa position en ce qui concerne cette

question est exactement conforme à celle de la République arabe unie. En adoptant une attitude commune sur les questions d'Algérie, de Palestine, du canal de Suez et sur les autres problèmes intéressant la région arabe, les Etats arabes sont mus par le désir sincère d'éliminer de leur patrie l'agression et les forces de l'agression, et de vivre dans la liberté, la tranquillité et la paix. Conduits par leur mouvement national constructif, et animés par leur volonté de s'acquitter de leurs responsabilités internationales et de se rendre utiles en tant que puissances, ils ont compris que leur unité est essentielle à leur progrès. Ils ont toujours jugé qu'il importait de sauvegarder la Ligue des Etats arabes; de fait, sa charte vise principalement à renforcer les liens fraternels entre les Etats arabes.

115. D'autre part, grâce à l'unité des pays arabes, les autres pays du monde auront à leur côté un ami puissant, capable de s'acquitter le plus efficacement possible de ses obligations internationales. S'étendant en Asie et en Afrique, le monde arabe est uni aux deux continents par les liens les plus forts. Le Royaume de Jordanie est heureux d'avoir le privilège d'appartenir à ce groupe des nations d'Asie et d'Afrique et de coopérer avec elles, au sein de l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, en pleine harmonie. Le nombre grandissant des Etats africains indépendants représente une évolution remarquable dont nous nous réjouissons sincèrement. Nous espérons vivement voir bientôt parmi nous, ici, à l'Assemblée générale, les autres nations africaines, dont certaines sont actuellement sous le régime de tutelle tandis que d'autres cherchent encore à obtenir leur indépendance et leur souveraineté.

116. L'accroissement du nombre des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies nous conduit à envisager la possibilité d'une révision de la Charte afin de répondre aux besoins qui résultent de cette expansion et des conditions nouvelles qui l'accompagnent. Pays jeune, la Jordanie a besoin d'une assistance technique et financière pour poursuivre la mise en valeur de ses ressources. Mon gouvernement apprécie vivement l'aide que nous fournit l'Organisation des Nations Unies. Mais il reste d'importants domaines où nous aurions besoin d'une contribution appréciable de l'Organisation et de ses institutions spécialisées. Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouve notre pays nous imposent des responsabilités économiques énormes. Nous espérons sincèrement que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées étudieront cette situation particulière avec toute l'attention qu'elle mérite. Mon gouvernement et mon peuple apprécient hautement la présence des Nations Unies en Jordanie et nous n'oublierons jamais combien le Secrétaire général a contribué à maintenir la stabilité et à atténuer la tension dans notre région.

117. La Jordanie est un petit pays, mais un pays qui est fier d'être le berceau des valeurs spirituelles et le protecteur du Saint-Sépulcre. Nous avons prouvé notre loyauté envers les principes et les idéaux de la Charte des Nations Unies et montré que nous sommes dignes de défendre la cause de la paix dans notre pays et dans notre région.

118. M. MARTINEZ MONTERO (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour exprimer publiquement la satisfaction avec laquelle mon pays a accueilli votre élection au poste élevé que vous occupez.

119. Dès le début de leur lutte commune pour l'indépendance, le Pérou et l'Uruguay ont uni leurs efforts pour réaliser leur idéal commun, puis pour établir entre eux des relations fraternelles. Pour preuve de cette union inaltérable et permanente, j'évoque avec émotion la mémoire du général Garzon, héroïque chef uruguayen qui participa à la tête de ses troupes à la libération du Pérou et dont le peuple péruvien reconnaissant a érigé la statue dans l'un des plus beaux parcs de Montevideo. La solidarité américaine, qui s'est manifestée à une époque troublée, s'affirme indéfectiblement au cours de notre existence quotidienne.

120. Je m'enorgueillis d'être le représentant zélé d'un pays qui, bien que petit et faible, possède, par son culte du droit, son amour de la liberté et son attachement au principe de l'entente entre les nations, le droit de se faire entendre dans cette enceinte, riche de son présent mais plus riche encore de son avenir.

121. On peut se demander pourquoi la faiblesse d'un pays et la petitesse de son territoire lui confère ce droit. A mon avis, c'est parce que la force et la puissance matérielle peuvent et savent se faire entendre en tous lieux, tandis que la faiblesse ne peut se faire entendre que là où le silence et l'attention témoignent du respect du droit et de l'attachement aux principes. Bénie soit donc cette enceinte, où s'assemblent les représentants de tous les peuples du monde et où les faibles peuvent discuter à égalité avec les forts et orienter la solution de leurs problèmes dans la voie de la justice et du droit.

122. J'ai invoqué, pour justifier notre droit d'être représentés dans cette assemblée, notre amour de la liberté, notre culte du droit et notre attachement au principe de l'entente entre les nations. Ces valeurs sont inséparables de notre existence et constituent l'objectif constant de nos efforts. Elles sont l'héritage de notre lointain passé historique, de nos coutumes forales, des libertés municipales juridiques et pratiques de l'ancienne tradition ibérique; elles sont apparues clairement et définitivement dès les origines de notre peuple, se synthétisant en la personne de notre grand héros, José Artigas, qui, au siècle dernier, a marqué un tournant décisif sur la voie de la solidarité et de la compréhension entre les peuples en se faisant le chef du mouvement de l'indépendance des nations et en luttant pour unir en une fédération les pays qui formaient l'ancien vice-royaume du Rio de la Plata. C'est à la suite de cette épopée qu'il reçut — récompense suprême — le titre de "Protecteur des peuples libres", qui exprime bien les deux concepts qui sont à la base de notre conception de la solidarité internationale: l'union dans la liberté et la liberté au sein de la communauté solidaire.

123. Il serait trop long d'énumérer les antécédents qui justifient notre culte de la liberté. Je ne vous en imposerai pas l'historique; permettez-moi seulement d'évoquer un événement survenu il y a quelques mois: la rénovation politique du gouvernement qui dirige les destinées de la nation uruguayenne. A la suite d'élections libres et incontestablement démocratiques, le parti politique qui était au pouvoir depuis neuf décades a cédé le pouvoir au parti adverse, s'inclinant devant le verdict populaire, sans qu'un changement aussi important ait provoqué des désordres ou des manifestations. Ce fait honore certainement le peuple chez lequel ce changement a eu lieu et les partis qui en ont été les protagonistes.

124. Tous les citoyens du pays que je m'honore de représenter ont le culte des valeurs fondamentales et des principes essentiels. Et c'est de là que découle le sens que la représentation de l'Uruguay peut avoir dans cette assemblée des nations.

125. Nous avons conscience que notre mission au sein de l'Assemblée générale est déterminée par le génie particulier de notre peuple et par les circonstances que je viens d'indiquer. C'est, en somme, une mission de pacification, de concorde, de médiation, en un mot une mission d'amour. Elle ne peut être autre. Aucun problème ne nous oppose âprement et obstinément à d'autres peuples et cela nous habilite à collaborer à la poursuite des buts de cette assemblée et à apporter à l'œuvre commune la sérénité et la paix spirituelle propres à notre peuple. Au milieu des rivalités parfois violentes qui viennent rompre la concorde qui devrait régner dans l'humanité, nous pouvons intervenir pour tenter d'apaiser les conflits et en faciliter la solution, et servir ainsi, dans la mesure de nos moyens, la cause universelle de la paix. Nous n'épargnerons aucun effort pour atteindre ce but. Notre pays n'aspire pas à ouvrir de nouvelles voies ni à orienter la politique mondiale. Si nous nourrissions cette prétention, nous manquerions du sens de l'équilibre et de la mesure. Mais l'intervention de mon pays peut éventuellement être utile et importante si nous savons comprendre et exploiter ces possibilités. Il importe de souligner que l'attitude que nous venons de définir n'est pas une profession de foi qui, s'appliquant à tous les cas possibles de conflit, refléterait un neutralisme insouciant et monstrueux. Notre position spirituelle est claire: nous sommes prêts à défendre, dans la mesure de nos moyens, les valeurs fondamentales de la culture qui est la nôtre partout où ces valeurs sont menacées par des forces de régression. Certes, il importe de maintenir la paix entre les peuples, mais non pas au prix des valeurs morales et spirituelles qui constituent notre patrimoine culturel. «La paix — comme l'a dit un grand homme d'Etat de ce pays — a deux faces: l'une est le renoncement à l'emploi de la force, l'autre est le respect de la justice. La paix et la justice sont inséparables.» L'Uruguay, par conséquent, favorisera et appuiera de toutes ses forces morales et spirituelles toutes solutions qui tendront à établir la paix sur les bases de la justice et du respect des valeurs essentielles et des droits fondamentaux.

126. La délégation uruguayenne participe à cette quatorzième session de l'Assemblée générale avec un optimisme modéré et serein. Lorsque, à San Francisco, l'Uruguay a voté en faveur de la création de l'organisation internationale, il était convaincu que les faits prouveraient la sagesse de cette mesure. A la fin de la deuxième guerre mondiale, le monde était anxieux et désorienté; des sources de richesses d'une valeur incalculable étaient détruites, d'énormes masses humaines étaient plongées dans le désespoir et la jeunesse était démoralisée. L'échec de la Société des Nations, créée au lendemain de la première guerre mondiale, n'avait pas ébranlé notre conviction qu'une organisation juridique internationale, sous une forme quelconque, était nécessaire et bienfaisante. Nous ne croyons pas au mythe d'un progrès perpétuel et nous n'accordons pas au progrès matériel et scientifique plus d'importance qu'au destin de l'humanité, mais nous croyons fermement qu'à travers les cycles culturels il se produit une évolution progressive qui tend à l'universalisation de la culture, à l'interdépendance des peuples et au rassemblement organisé des hommes.

L'isolement de l'homme dans la communauté humaine et celui des pays dans le monde des nations, dans un système où les contacts sont hostiles, aboutit en pratique à la loi de la jungle, fondée sur un équilibre de forces constamment rompu et rétabli par des moyens qui mènent à la guerre et à l'horreur sous toutes ses formes. Le chemin du progrès est donc nécessairement celui qui mène progressivement de l'incohérence et de la coexistence de fait fondée sur des rapports de force, à l'organisation cohérente fondée sur le droit.

127. Si l'on se place sur le plan spirituel et si l'on juge d'une façon réaliste et sensée, l'équilibre atteint est satisfaisant. L'Organisation des Nations Unies a peu à peu gagné la confiance des peuples du monde. Elle a réussi à rétablir la paix en mettant fin à des conflits locaux qui risquaient de s'étendre dangereusement. Elle a accompli une œuvre importante dans le domaine de l'assistance économique et technique, et les activités constructives qu'elle a menées dans ce domaine, si elles sont moins spectaculaires que ses activités dans le domaine politique, n'en sont pas moins importantes. Ces résultats sont, à nos yeux, suffisants pour justifier son existence. Des esprits inquiets et impatientes estimeront peut-être que ce n'est pas assez, que l'Organisation des Nations Unies est impuissante parce qu'elle ne peut résoudre tous les conflits internationaux et parce qu'elle n'a pas le moyen d'obliger les Etats, et particulièrement les Etats puissants, à respecter les principes de la Charte et à se conformer aux décisions de l'Assemblée générale. Nous estimons que ce raisonnement n'est pas tout à fait exact.

128. Du point de vue humain, ce raisonnement est peut-être juste. La petitesse et la faiblesse de l'homme donne des ailes à son impatience. Nous-mêmes, en tant qu'individus, nous mesurons le temps en minutes, en heures et en jours. Mais il faut reconnaître que, dans la lente succession des générations, les phénomènes, du point de vue de la communauté et de l'espèce humaines, se manifestent à un rythme différent. Le progrès, l'évolution — disons, si l'on veut, le changement — est souvent imperceptible si on l'évalue au moyen des mesures de temps qu'emploie l'individu. L'histoire est comme un récif de corail dont l'accroissement et la variation ne sont pas perceptibles pour les animalcules qui l'édifient. Il semble que le rythme contemporain soit beaucoup plus rapide que le vertigineux progrès des connaissances scientifiques qui facilite les échanges et supprime les distances. Mais il est, en somme, relatif. Il est indiscutable que les phénomènes se succèdent à un rythme accéléré, mais l'esprit de l'homme, sa psychologie et son état d'âme n'évoluent pas à un rythme plus rapide qu'autrefois. C'est pourquoi nous estimons que les résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies constituent un progrès appréciable qui, nous l'espérons, se maintiendra et s'affirmera.

129. Sans doute l'Assemblée devra-t-elle, à cette session, aborder d'inquiétants problèmes, comme ceux que pose — sous des aspects multiples et complexes — la menace constante d'une guerre apocalyptique et ceux, tout aussi variés et multiformes, qui ont trait à la menace que représente, pour le bien-être des populations, l'inquiétante inégalité des conditions économiques dans les divers pays.

130. Pour ce qui est des possibilités d'une nouvelle guerre, l'emploi éventuel des gigantesques moyens de destruction que le génie scientifique de l'homme invente chaque jour en une abyssale course au progrès

nous préoccupe et nous inquiète. Et nous constatons avec regret que la conscience morale de l'homme ne se développe pas au même rythme que son intelligence.

131. Sur cette question de la paix mondiale, le Gouvernement uruguayen mettra sa volonté et ses efforts au service du renforcement de la paix, et il appuiera toute initiative tendant à un désarmement matériel et moral, à condition bien entendu que des progrès effectifs soient réalisés pour assurer la sécurité collective et la défense de la civilisation occidentale, à laquelle est lié notre destin. La délégation uruguayenne appuiera de même toute mesure qui permettrait de progresser dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et d'affranchir les peuples de la misère, obstacle à une coexistence pacifique et heureuse qu'assureraient des possibilités égales de bien-être minimum.

132. Nous sommes persuadés que la lueur d'espérance qui apparaît à l'horizon troublé de notre temps illuminera définitivement l'avenir. Peut-être, pour la première fois dans l'histoire, verrons-nous la peur avoir un effet positif, c'est-à-dire œuvrer en faveur de la paix. La perspective d'une guerre où il n'y aura pas de vainqueur découragera peut-être ceux qui nourrissent des desseins d'agression à l'échelle mondiale. Sinon par bonté, du moins par calcul, peut-être réfrèneront-ils leurs impulsions maléfiques.

133. Une autre série de problèmes importants que nous aurons à examiner intéresse plus directement l'individu en tant qu'être humain: il s'agit de ce que l'on appelle les droits de l'homme, de la protection de tous les êtres qui, pour une raison ou pour une autre, ploient sous le fardeau de l'infortune du fait d'événements d'ordre politique ou social qui se produisent dans la région où le destin les a fait naître.

134. Ce très grave problème, on peut l'envisager sous deux aspects: sous l'aspect théorique, en étudiant et en préparant un pacte des droits de l'homme, et sous l'aspect pratique, en adoptant des mesures pour secourir ceux qui se trouvent dans une situation particulièrement pénible. Peut-être vaut-il mieux parler de solution à longue échéance et de remèdes immédiats, car le pacte aura précisément pour but de prévenir et de corriger les maux que les mesures pratiques devront pallier.

135. En ce qui concerne le premier aspect, l'Uruguay, conformément aux décisions de la cinquième Conférence des ministres des relations extérieures et du quatrième Conseil interaméricain de juristes, qui se sont tenus récemment à Santiago, donnera son appui à l'élaboration d'un pacte des droits de l'homme, auquel travaille l'Organisation des Nations Unies, qui assurera la protection des droits de l'homme là où ils sont violés, une protection efficace, exercée par des voies juridictionnelles et faisant place, avec les garanties voulues, à l'action des individus et des organisations privées. Dans ce sens, l'Uruguay ne cherche qu'à faire étendre au plan international des dispositions et des attitudes vitales pour la défense de valeurs qui lui tiennent à cœur et qu'il met constamment en pratique.

136. En ce qui concerne le second aspect, l'Uruguay collaborera avec plein enthousiasme, mais aussi avec la modestie que la situation lui impose, à la solution d'un des problèmes les plus pénibles qui se posent dans ce domaine à notre époque, celui des réfugiés. L'existence de millions d'êtres éloignés de leurs foyers qui vivent dans des conditions indignes de

l'homme, sans avenir et sans espérance, est l'une des flétrissures du monde moderne, le résultat de ses convulsions et de ses déséquilibres politiques et sociaux. Dans ce sens, l'Année mondiale du réfugié, qui a commencé en juin dernier, est une belle expression de solidarité humaine et nous espérons qu'elle contribuera efficacement à la solution de ce problème.

137. Pour ce qui est des conflits aigus qui existent dans certaines régions du globe et qui risquent de s'étendre en raison des conséquences qu'ils peuvent avoir, l'Uruguay réitère sa foi et sa confiance immuables dans les principes qu'il a toujours professés: le règlement pacifique des différends, la valeur de l'arbitrage, l'entente mutuelle et l'intervention d'organismes juridictionnels appropriés et librement acceptés.

138. La tâche urgente est de faire en sorte qu'il n'y ait plus de peuples dont on oublie les droits et que l'on abandonne à leur destin. Au cours des âges, les peuples évoluent et leur conscience collective propre se dégage; leur volonté d'autodétermination est légitime. Si ce destin peut s'accomplir par la voie d'accords, tant mieux. C'est pourquoi l'Uruguay, fidèle à sa tradition et à ses principes, ne s'engage pas avec partialité et ne se départ pas de sa générosité en prenant fait et cause dans des conflits déchirants entre des peuples qui, à divers titres, ont droit à son respect et à son amitié. Même si, à première vue, telle ou telle des parties paraît avoir davantage le droit de son côté, nous préférons exercer notre modeste influence dans le sens d'une entente, obtenue par des moyens pacifiques et juridiques qui permettent d'étudier à fond les raisons des deux parties en présence et les causes profondes de leurs différends. Nous ne pouvons souscrire à des sentences sans jugement préalable, mais, une fois la sentence rendue, soyons fermes et résolus à en exiger l'application loyale.

139. Pour tous ces motifs, nous saluons avec sympathie les efforts qui tendent à la création de nations nouvelles. Nous qui avons souffert et lutté pour conquérir notre individualité, nous ne pouvons trahir notre passé. Mais ce passé nous a apporté une expérience douloureuse, car nous avons connu les difficultés qui guettent ceux qui, parvenus à une existence nationale, n'ont pas les moyens matériels de la garantir.

140. Les temps ont changé et les possibilités d'assistance technique, économique et morale offrent à l'Organisation des Nations Unies l'une de ses tâches les plus constructives. C'est une réalité qu'il ne faut pas perdre de vue et elle impose une lourde responsabilité à ceux qui ont la charge de diriger le monde.

141. La lutte contre le sous-développement économique et social ne peut être menée à bien, dans la situation actuelle du monde, par les seuls efforts de chaque nation, bien qu'il incombe à chacune d'elles, nous le savons bien, de prendre l'initiative d'un effort constructif.

142. Des facteurs historiques et géographiques divers ont exercé leur influence sur la constitution d'Etats dont les possibilités de parvenir au bien-être et au progrès sont très différentes. Il en est que la nature a favorisés par une accumulation de richesses naturelles ou par des conditions qui rendent l'effort humain très productif. D'autres sont dépourvus de ces deux atouts. Il en est qui possèdent des richesses dont l'exploitation exige des ressources matérielles ou humaines qui leur font défaut. Il en est aussi qui,

comme on l'a dit jadis d'une certaine contrée, ressemblent à un mendiant assis sur un trône d'or où il se meurt d'inanition et de misère.

143. Il n'est pas possible que de telles situations persistent si cette association de nations doit avoir pour but de sauver les peuples du désespoir et d'agir efficacement sur les contradictions dialectiques de l'histoire en assurant le bien-être par l'action rationnelle et spirituelle de l'homme. Les conditions de vie parfois inhumaines qui existent dans de nombreuses régions du globe se prêtent à de multiples aberrations, à tous les despotismes et à tous les désespoirs. En une époque où l'interdépendance des nations se renforce et se généralise sans cesse, les conséquences douloureuses d'une telle situation ne restent pas circonscrites aux frontières du pays qui en souffre; elles se propagent inexorablement et vont troubler l'existence paisible de ceux qui, plus heureux, pouvaient se croire à l'abri des vicissitudes de l'histoire. La solidarité, déterminée par la compréhension, devient un impératif rationnel si l'on veut raffermir la paix du monde et l'asseoir sur un fondement plus solide que l'équilibre des armements. Le devoir de l'heure, la nécessité du moment, est de désarmer les esprits en les libérant de l'angoisse d'un présent misérable et d'un lendemain incertain, de vaincre le désespoir qui obscurcit la pensée, endurecit l'esprit, émousse les sentiments généreux, réduit à néant les impulsions de l'amour et transforme l'homme en un instrument d'agression et de haine.

144. Il est donc nécessaire, il est indispensable de commencer dès maintenant, aujourd'hui même, comme l'a si bien dit le représentant du Brésil "la guerre au sous-développement, la guerre à l'esclavage auquel sont soumis les deux tiers de l'humanité" [797^{ème} séance, par. 4]. Dans cette lutte, la seule lutte noble et exaltante, les armes à employer sont une large coopération technique et économique, la diffusion des informations, la facilité des échanges, la liberté de circulation sans discrimination dans l'utilisation des voies internationales qui constituent le patrimoine commun de l'humanité. La navigation sur les mers et sur les canaux qui relient les océans doit — car c'est un principe fondamental du droit des gens — être libre en tout temps et pour tous les Etats, y compris Israël, quelle que soit la nature des conflits qui ont éclaté dans telle ou telle région. Quant à la région du Proche-Orient à laquelle j'ai fait allusion, je tiens à dire que notre aspiration est un désir de paix et que nous voulons que l'on parvienne, en sauvegardant les droits de chacun, à l'entente et à l'harmonie entre les communautés intéressées.

145. Ces aspirations que j'exprime ne restent pas sur le plan théorique, mais font réellement partie intégrante de la politique de mon gouvernement et constituent la contribution effective de l'Uruguay à la création d'un monde meilleur.

146. Pour prouver que nous sommes disposés à collaborer, dans la limite de nos possibilités, à la réalisation du bien-être universel que nous réclamons, je me permettrai de citer les deux faits suivants.

147. En premier lieu, sont réunis en ce moment à Montevideo, sur l'invitation du Gouvernement uruguayen, des représentants de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, du Paraguay et du Pérou, pour rechercher une formule juridique et pratique qui permette de produire plus de biens et de mieux les distribuer, moyen essentiel de vivifier notre économie

régionale, par la création d'une zone de libre-échange qui ouvre la possibilité d'une intégration économique de l'Amérique latine. Une telle entente, nos gouvernements la favorisent pour que l'activité privée trouve les conditions d'un plus grand développement qui apporte le bien-être à l'homme.

148. En second lieu, avec la récente signature d'un accord qui lie les intérêts paraguayens à ceux du pays qui nous accueille et du mien, nous avons fait un véritable pas en avant pour corriger la fatalité géographique qui pèse sur les pays sans littoral. Pour faciliter les communications entre l'intérieur du continent américain et le reste du monde, l'Uruguay, pays qui a une situation géographique favorable sur le rio de la Plata, a ouvert des zones franches sur le territoire desquelles, sans paiement d'aucun droit, sans loi fiscale, avec la liberté la plus absolue, le commerce mondial trouve pour ses transactions un point d'appui où se concentre la production des richesses et où l'on facilite leur répartition dans le monde grâce à des exemptions sans précédent accordées par le Gouvernement uruguayen comme contribution à une plus grande coopération économique universelle.

149. Nous prouvons ainsi par des actes notre adhésion aux plus essentiels principes de la Charte, que nous avons signée dans l'espoir que cette association de peuples saura trouver la voie lumineuse vers le plus grand bonheur de l'humanité, pour qu'elle puisse jouir, dans toute sa plénitude, de la paix de l'esprit et du bien-être matériel.

150. M. UNDA MURILLO (Guatemala) [traduit de l'espagnol]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter, au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, les félicitations les plus sincères et les plus vives pour votre élection à la présidence de cette assemblée. Ce choix est un hommage rendu à vos hautes qualités personnelles qui sont bien connues, et à votre infatigable dévouement à la cause de l'Organisation des Nations Unies. C'est aussi un hommage rendu à votre pays, hommage auquel nous nous associons avec enthousiasme à cause des liens solides d'amitié qui existent entre nous et de l'étroite solidarité et de la compréhension qui, pour des raisons culturelles et historiques et du fait de notre idéal commun, doivent unir les pays d'Amérique latine.

151. Le Guatemala participe à la quatorzième session de l'Assemblée générale avec une confiance entière en l'Organisation mondiale et avec le ferme espoir que tous les Etats Membres auront la volonté et la faculté de consolider la paix, la liberté, la justice et la dignité dans le monde troublé dans lequel nous vivons.

152. Le Gouvernement et le peuple du Guatemala réaffirment leur attachement sincère aux principes et aux intentions qui ont donné naissance à l'Organisation des Nations Unies et que consacre solennellement la Charte signée à San Francisco, dans laquelle les "peuples des Nations Unies" se sont déclarés résolus à "préserver les générations futures du fléau de la guerre", à proclamer à nouveau leur foi "dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites", à créer "les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international" et à "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

153. Quinze ans après la mémorable réunion de San Francisco, cette déclaration et ces engagements demeurent pleinement valables et sont toujours un guide et une raison d'espérer pour l'humanité tourmentée sur laquelle pèse encore la menace d'une nouvelle guerre, plus cruelle, plus destructrice et plus diabolique. Nous constatons encore, hélas, des violations flagrantes des droits de l'homme et de la liberté, de l'intégrité et de l'indépendance des peuples et des nations; ni la justice ni le respect des obligations internationales ne triomphent encore pleinement; l'humanité est toujours en proie à la faim, à l'ignorance et à la misère, qui réduisent à bien peu de chose la notion de liberté.

154. On peut toutefois considérer comme réconfortants et satisfaisants les efforts considérables que l'humanité a déployés depuis 15 ans, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour s'acquitter de la tâche difficile de préserver la paix et la justice, de faire respecter et de défendre les droits de l'homme, de favoriser le développement économique et social des peuples et d'assurer à tous des conditions de vie conformes à la dignité de la personne humaine.

155. Nous sommes persuadés que ces efforts, judicieusement secondés par les institutions spécialisées et par les organismes régionaux, permettront de triompher définitivement de l'agression, de l'intervention, du totalitarisme, de l'assujettissement de certains peuples par d'autres, de l'exploitation économique, de la misère, de la faim, de la malnutrition et de l'ignorance, et favoriseront le progrès et le bien-être de tous les peuples.

156. De même, nous croyons que la force morale de l'Organisation des Nations Unies, en contribuant à maintenir un ordre juridique international, est capable d'assurer la coexistence pacifique de toutes les nations, coexistence qui rendra de plus en plus insolites et de plus en plus difficiles les abus des puissants et la dictature des forts, et qui permettra l'application effective du principe de l'égalité juridique des nations. Nous estimons que le respect des principes du droit international est un facteur important de la coexistence pacifique des Etats. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la liberté de navigation. L'application de ces principes peut affecter les intérêts fondamentaux des nations; néanmoins, ma délégation désire insister sur la nécessité de garantir la liberté de navigation en mer et dans les canaux internationaux, en tant qu'expression d'un principe qui intéresse l'humanité tout entière.

157. Mais les bienfaits de l'Organisation mondiale ne se font pas seulement sentir dans le domaine juridique et leur portée ne se limite pas aux entités politiques que constituent les Etats; ce sont surtout les peuples mêmes, c'est l'homme en tant qu'être humain que les Nations Unies veulent atteindre, et leur tâche consiste principalement à assurer son bonheur grâce au progrès matériel et spirituel.

158. Nous croyons, par conséquent, que la meilleure contribution que les Etats Membres puissent apporter à l'œuvre universelle de l'Organisation des Nations Unies est de seconder l'Organisation en appuyant et en appliquant ses résolutions constructives et en ouvrant toutes grandes les portes de leurs pays afin que son influence puisse s'y exercer largement en faveur de la justice, de la liberté et des améliorations sociales, pénétrer jusqu'aux régions les plus reculées

et atteindre chacun des citoyens. Cette contribution doit consister aussi à aider l'Organisation, avec sincérité, bonne foi et dans un esprit d'entière collaboration, à trouver des solutions justes et adéquates aux problèmes innombrables qui rendent difficile la coexistence pacifique, ralentissent le développement économique et imposent des limites aux droits, aux libertés et au progrès des peuples.

159. C'est avec ces convictions et dans cet esprit que le Guatemala participe à cette session de l'Assemblée générale; dépourvu de toute animosité et d'ambitions personnelles, il est prêt à collaborer, dans la mesure de ses possibilités, au succès de l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies et à la solution des problèmes qui éprouvent l'humanité.

160. En cette occasion, le Guatemala proclame à nouveau son attachement aux principes de la Charte, rappelle qu'il est résolu à vivre dans la démocratie, la justice et la liberté, qu'il condamne sans équivoque l'agression, l'intervention et l'assujettissement des peuples et des nations, qu'il est partisan de la solution pacifique des différends, et qu'il entend respecter tous ses engagements internationaux ainsi que les droits et les libertés fondamentales des peuples et des individus. Je suis heureux de dire que, grâce à cette politique, le Guatemala vit dans une parfaite harmonie avec tous les pays démocratiques, notamment avec ceux de l'hémisphère occidental, conformément aux principes de la solidarité interaméricaine; une solution satisfaisante pour les deux parties a été trouvée à la situation résultant de l'incident pénible qui a eu lieu le 31 décembre 1958 entre le Guatemala et le Mexique, pays frère et voisin dont le peuple est lié au nôtre par des liens traditionnels d'amitié et par une culture et des aspirations communes.

161. Il est certain que le mouvement panaméricain a pris une signification nouvelle. Les pays d'origine ibérique dont se compose notre continent sont convaincus que leur indestructible union spirituelle représente une force qui aidera leurs peuples à atteindre le niveau de progrès et de développement sans lequel la démocratie ne peut exister. Il est indispensable que les pays qui sont en mesure de contribuer au développement économique de l'Amérique latine se rendent compte de l'importance que présente pour le monde cette conception, qui se traduira aux sessions à venir de l'Assemblée générale par une solidarité des plus marquantes. C'est pourquoi nous estimons que "l'Opération panaméricaine", dont ont parlé avec tant de justesse les représentants du Brésil et de l'Argentine [797ème séance], est d'un intérêt considérable pour le combat que livre l'Amérique à la misère et à la faim, ennemis de la paix et de la véritable liberté. Je suis, en outre, heureux de signaler que, grâce à cette politique et à l'assistance précieuse accordée par l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de la Commission économique pour l'Amérique latine, l'intégration économique de l'Amérique centrale se poursuit, pour le plus grand bien des peuples des cinq Etats de cette région.

162. Le Guatemala rappelle aussi qu'il est convaincu que les nations ne peuvent être libres et indépendantes et les droits de l'homme respectés que dans la mesure où les pays jouissent d'un régime économique juste et équitable qui leur permet d'assurer aux populations des conditions de vie décentes et satisfaisantes, car il n'est pas concevable que des Etats puissent être libres et heureux si leurs peuples manquent de l'essentiel pour se développer sur les plans matériel et spirituel.

163. Le Guatemala n'a pas varié dans son attitude traditionnelle d'hostilité à toutes les formes du colonialisme qui — nous persistons à le penser — doit disparaître totalement de la face du monde. A notre époque, avec le développement et l'acceptation générale des principes qui ont présidé à la naissance de l'Organisation des Nations Unies, tout assujettissement d'un peuple par un autre est anachronique et incompatible avec le respect des droits de l'homme. On ne peut plus admettre la thèse selon laquelle il y aurait des peuples supérieurs et des peuples inférieurs, ni la division de l'humanité en maîtres et esclaves. Personne non plus ne saurait se laisser prendre à l'argument fallacieux qui veut que les nations peu évoluées aient besoin d'être aidées et guidées par les autres; en règle générale, en effet, il s'est agi beaucoup plus d'assujettissement que de direction, d'exploitation que d'assistance.

164. L'œuvre de l'Organisation des Nations Unies à cet égard nous paraît méritoire. Nous assistons à la liquidation pacifique des empires coloniaux et nous voyons avec beaucoup de satisfaction siéger dans cette assemblée, comme membres de plein exercice jouant un rôle des plus importants, de nombreux représentants de pays libres et indépendants qui, voici 15 ans à peine, lors de la création de l'Organisation des Nations Unies, gémissaient sous le joug du colonialisme classique. Plusieurs d'entre eux ont, sous nos yeux, consenti d'énormes sacrifices et surmonté des difficultés sans nombre pour faire connaître à l'Organisation leur ardent désir de liberté. Nous sommes témoins des magnifiques progrès réalisés par tant d'êtres humains qui, de la condition de sujets d'un empire, sont passés à celle de citoyens d'un Etat indépendant. Quel spectacle enthousiasmant que celui du grossissement de la cohorte des pays libres! Avec quelle joie nous avons appris l'accession à l'indépendance, dans quelques mois, de la Somalie, de la Nigéria, du Cameroun! Néanmoins, il reste encore des millions d'êtres humains auxquels on dénie le droit de se gouverner eux-mêmes et d'être maîtres de leur destin.

165. Le Guatemala a souffert pendant une longue période de son histoire des effets du colonialisme, qui le prive encore de sa souveraineté légitime sur une partie notable de son territoire — la région de Belize, improprement appelée Honduras britannique — au détriment du développement du Petén, riche et importante province du nord de notre pays. C'est un anachronisme que de prétendre maintenir un régime colonial en plein XX^{ème} siècle. On ne s'explique pas comment le Royaume-Uni, qui a toujours défendu les principes de justice, de liberté et d'égalité entre les pays libres du monde et qui a été l'un des remparts de la démocratie, peut s'entêter et s'obstiner à méconnaître les droits légitimes du Guatemala sur le territoire de Belize. Nous espérons que le Royaume-Uni choisira la voie de la justice, qu'il fera honneur à sa parole et à sa tradition historique et qu'il nous rendra Belize, arpent de terre pour lui, région d'intérêt vital pour nous.

166. Quant à nos frères de Belize, le Guatemala n'entend pas leur imposer un mode de vie étranger à leurs coutumes; tout ce que nous voulons, c'est favoriser leur développement culturel et économique, respecter leur personnalité et les délivrer une fois pour toutes de toute espèce de colonialisme. Le désir du Guatemala est que Belize, échappant à tout assujet-

tissement, fasse retour à la patrie commune qui, pour des raisons de géopolitique, est plus à même que quiconque de lui fournir une aide économique et d'élever le niveau de vie des habitants. C'est d'ailleurs là un point auquel malheureusement la puissance occupante ne s'est que peu ou pas du tout intéressée; il est aisé, en effet, de montrer que pendant tant d'années rien n'a été fait pour améliorer les conditions de vie misérables qui règnent dans le territoire. Il ne serait pas juste que cet état de choses se prolongeât davantage.

167. Le Guatemala lutte pour arracher Belize à cette situation non seulement injuste mais anachronique et donner à la population de meilleures possibilités de développement et de progrès. C'est pourquoi nous espérons que les pays représentés ici, et tout particulièrement ceux qui sont anticolonialistes de par leur origine, nous prêteront leur appui moral dans cette affaire.

168. Je voudrais parler brièvement de la position de ma délégation touchant quelques-unes des questions les plus importantes qui seront examinées à la présente session de l'Assemblée générale, afin de bien préciser nos vues sur certains points.

169. Nous nous réjouissons des efforts récents accomplis en vue de trouver un terrain d'entente entre les grandes puissances, de régler pacifiquement leurs différends et d'atténuer les tensions entretenues ces dernières années par la guerre froide, tensions qui ont rendu si difficile la solution de divers problèmes graves et urgents.

170. Nous avons noté avec satisfaction que les quatre grandes puissances étaient parvenues à un accord quant à la recherche d'une solution au problème du désarmement et avaient reconnu la responsabilité qui, dans un domaine si délicat, incombe à l'Organisation des Nations Unies.

171. Nous ne pouvons que répéter combien nous inquiètent les agressions et interventions qui non seulement compromettent la paix dans diverses régions du monde, mais encore ont dans de nombreux cas divisé des nations, obligé des frères à vivre séparés, pour des raisons absolument étrangères à leurs sentiments, à leurs besoins et à leurs intérêts.

172. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies doit trouver une formule permettant la réunification des peuples allemand, coréen et vietnamien, ce qui contribuerait grandement à réduire la tension internationale et serait conforme dans chaque cas à une communauté d'aspirations née d'une identité d'origine, de langue et de coutumes.

173. Toujours prêt à servir la cause de la coopération internationale, le Guatemala a fait partie du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et est actuellement membre du Comité du Sud-Ouest africain et de la Commission pour la souveraineté permanente sur les ressources naturelles. Il croit de son devoir d'informer l'Assemblée que, dans l'exercice de ces hautes fonctions, il n'a jamais eu et n'aura jamais en vue que les buts et principes de la Charte, les intérêts fondamentaux et le progrès social, économique et culturel des peuples.

174. Pour conclure, je voudrais, au nom du gouvernement et du peuple du Guatemala, dire quels vœux fervents nous formons pour le succès des travaux de cette quatorzième session de l'Assemblée générale

et combien nous espérons qu'ils apporteront la paix, la justice et la liberté à toutes les nations et à tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants qui composent la grande famille humaine.

175. M. ANDRADE (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: C'est pour moi, Monsieur le Président, un motif de satisfaction profonde que de vous féliciter chaleureusement pour la distinction si méritée que l'Assemblée générale vous a conférée en vous élisant à la présidence. Mon pays, qu'unissent au Pérou des liens séculaires d'origine, de tradition et de fraternité, voit en outre dans cette élection la reconnaissance implicite des valeurs qu'incarnent nos pays d'Amérique latine.

176. Voici 14 ans déjà, j'ai eu l'honneur et le plaisir insigne de participer comme chef de la délégation de mon pays à la Conférence de San Francisco de 1945 convoquée pour étudier les propositions de Dumbarton Oaks et rédiger sur cette base la Charte de notre Organisation mondiale.

177. J'ai alors contribué, en qualité de Président du Comité 2 de la Commission II, à rédiger la partie de la Charte concernant les pouvoirs de l'Assemblée générale en matière politique et de sécurité, mais c'est aujourd'hui la première fois que je siége à l'Assemblée.

178. Nombreuses sont les expériences qui, au cours de ces 14 ans, sont venues enrichir la tradition humaine; bien des rêves que nous nourrissions à l'époque se sont dissipés, mais d'autres ont pris corps. Peut-être les hommes de 1959 voient-ils avec plus de clarté et de réalisme la possibilité d'atteindre les objectifs de paix et de sécurité, de bonnes relations et de respect mutuel entre les peuples qui constituent la communauté humaine organisée.

179. L'organisation de la paix se fonde en théorie sur la conception idéale d'une entente totale entre les grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, qui, selon le système de vote adopté, ont droit de veto pour les questions concernant le maintien de la paix et la sécurité. On ne peut pourtant passer sous silence l'immense contribution des petits pays qui, désireux d'assurer leur progrès et leur développement dans une atmosphère de paix, ont recherché avec ardeur et diligence tous les moyens d'éliminer les facteurs propres à troubler la paix et la sécurité souhaitées, qui doivent reposer sur le droit, la justice et le respect de la dignité humaine.

180. C'est ainsi que, dans cette assemblée, il convient de rappeler périodiquement que le droit de défense collective consacré par l'Article 51 de la Charte est une victoire remportée pour le bien de l'humanité par les pays hispano-américains qui ont participé en bloc à la Conférence de San Francisco, où ils ont manifesté leur attachement à la paix, au droit et au respect de la souveraineté et de la dignité des peuples.

181. Mais ce n'est pas seulement l'alliance de certains secteurs et groupes régionaux qui doit maintenir un équilibre fondé sur le respect et la crainte, et garantir ainsi la paix et la sécurité. Il est des éléments qui, sans être aussi spectaculaires et frappants que l'agression armée, ne cessent de compromettre la coexistence pacifique. Je veux parler des différences marquées de niveau de vie dans ce monde moderne qui s'est resserré et qui, grâce au progrès des communications, a pris finalement conscience de sa tragique réalité.

182. Voici 14 ans, à San Francisco, j'ai dit en substance qu'un facteur décisif de consolidation de la paix universelle existerait le jour où, dans le monde entier, le salaire serait le même pour un travail de quantité et de qualité égales.

183. On ne saurait méconnaître le désir d'égalité qui inspire le progrès de l'humanité. A l'origine, il s'agissait d'une aspiration élémentaire et intuitive, d'une égalité utopique à laquelle les hommes auraient eu droit simplement du fait qu'ils étaient nés tels. La société moderne envisage l'égalité compte tenu de la capacité morale, intellectuelle et physique. C'est pourquoi l'inégalité dans les résultats d'un effort donné constitue une injustice quand elle dépend uniquement de la naissance dans une certaine région géographique ou de l'appartenance à un groupe culturel déterminé.

184. Dans le domaine du droit moderne, l'humanité est parvenue, non sans souffrances et sans luttes, à évoluer de l'idée de privilèges individuels découlant du droit absolu de propriété, du droit d'user et d'abuser, à une conception sociale de ce droit. Ainsi, dépassant la charité et l'humanitarisme, on est arrivé à une conception de la sécurité sociale et du droit du travail que dans le monde d'aujourd'hui nul ne conteste plus. Par analogie, cette conception doit s'étendre et s'appliquer dans la société des Etats comme elle s'applique dans les sociétés d'individus. Il est indiscutable que c'est dans ce sens que va infailliblement l'humanité.

185. Divers postulats, que l'on considérerait comme inhérents à la nature humaine, se modifient avec le progrès de la société. La notion de survivance du plus apte, reliquat de la lutte dans la forêt primitive et des époques de barbarie, fait place à celle de solidarité du plus fort et du plus faible. A cet égard, le sentiment de la communauté humaine se rapproche davantage des idéaux révolutionnaires du christianisme et des philosophes qui ont proclamé la supériorité des valeurs spirituelles sur les valeurs matérielles.

186. La société humaine a aussi évolué en matière de gouvernement; on a vu disparaître les privilèges qui réservaient le pouvoir à une certaine famille ou à une certaine classe sociale. Malgré les différences entre philosophes politiques et économiques, il existe un dénominateur commun: les Etats organisés ont ouvert la voie du pouvoir à tous ceux qui, par leurs capacités et pour des raisons indépendantes de leur naissance, peuvent s'élever jusqu'aux postes de direction de leur communauté.

187. Tout cela démontre manifestement que le monde est entré dans une ère nouvelle où le pouvoir doit servir, non pas à assurer la domination de l'homme sur l'homme, mais à offrir des possibilités de progrès aux individus ou aux collectivités qui pour diverses raisons se trouvent encore dans un état d'infériorité ou de sous-développement.

188. Une fois défini ce cadre général, il convient de faire quelques réflexions touchant les relations entre les pays développés et ceux qu'on appelle sous-développés. Divers éléments ont contribué à faire des pays qui se considèrent comme développés ce qu'ils sont aujourd'hui. En dehors des facteurs géographiques, un grand rôle a sans aucun doute été joué par la décision formelle de s'inspirer dans la vie nationale des philosophies positives, ce qui a eu pour conséquence l'application de la science à la technique et de la technique

au développement industriel. Il est également possible que beaucoup de pays aujourd'hui considérés comme sous-développés ne le soient que sur le plan matériel et parce qu'ils ont préféré, en tant que nations, consacrer la plus grande part de leur énergie et de leurs efforts au développement des possibilités encore mal connues de l'esprit humain.

189. Cependant, le fait frappant de la multiplication des contacts entre les peuples par suite du développement des communications a mis en évidence certaines différences matérielles que les hommes ne peuvent pas ne pas noter, si profondes que soient leurs autres préoccupations. Et les peuples réclament tous le même rythme de progrès matériel que les nations développées.

190. Nous devons nous rappeler que dans l'exercice du pouvoir, aussi bien entre hommes qu'entre nations, ce sont les facteurs matériels qui ont compté, en acquérant un tel prestige que si même il n'est reconnu à certains qu'une valeur passagère dans l'histoire de l'humanité, ils ne s'en imposent pas moins à l'attention des grandes masses humaines. Tous les peuples désirent surmonter leurs faiblesses et leurs insuffisances matérielles.

191. Il n'est pas possible d'oublier que, quelques années seulement après la signature de la Charte des Nations Unies, le monde a recommencé à vivre dans la crainte d'une guerre mondiale. Les petites nations et les pays peu développés, qui ont besoin d'une ambiance de paix pour pouvoir tirer parti de leurs richesses et exploiter leurs ressources naturelles, ont subi les conséquences de phénomènes provoqués par ce sentiment de crainte, avec tous les corollaires de la course aux armements et de l'oubli de la vraie valeur du travail.

192. L'anxiété, causée par la lutte d'intérêts entre les grandes puissances et leurs divergences idéologiques, a souvent paralysé l'action menée par les peuples pour leur libération économique, individuelle et collective. Ainsi, on peut constater dans la plupart des pays les effets d'un déséquilibre dû à un accroissement énorme de la capacité de consommation, disproportionnée par rapport à la capacité de production.

193. Si à ce tableau d'ensemble nous ajoutons le fait que le progrès technique, au lieu de mettre la machine au service de l'homme, a subordonné l'homme à la machine, nous voyons que notre civilisation a besoin de reviser entièrement ses valeurs et de mettre au point de nouvelles méthodes d'action.

194. L'effet immédiat ressenti par les sociétés économiquement faibles a été l'inflation, que l'on a prétendu et que l'on prétend encore vaincre par des méthodes qui ne sont pas en rapport avec le stade de développement spirituel atteint par les peuples. Ceux-ci ne sont pas toujours en état d'accepter la patience, l'austérité et la sobriété comme remèdes à une misère permanente; ces vertus, semble-t-il, ne trouvent d'application que chez les peuples qui, ayant joui par

le passé de l'abondance et d'un niveau de vie élevé, y ont recours pour retrouver cette abondance et ce niveau de vie perdus.

195. En m'adressant à l'Assemblée au nom de la délégation bolivienne, je ne puis manquer de souligner l'intérêt extraordinaire qu'a suscité, dans mon pays aussi, l'échange de visites décidé entre les chefs d'Etat des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

196. A cette occasion, je voudrais énumérer quelques objectifs qui, je crois, traduisent en partie les aspirations des peuples libres sous-développés et auxquels ceux-ci souhaiteraient voir aboutir cet échange de visites: le maintien de la paix mondiale, fondé sur le respect de la liberté et de la dignité de tous les peuples de la terre; des échanges sincères entre les peuples, en vue de faire disparaître les différences culturelles et idéologiques qui divisent encore les hommes et de rendre plus proche la réalisation de l'idéal qu'est la constitution d'une grande famille humaine; une coopération loyale de la part des pays développés, qui mettraient à la disposition des masses économiquement retardées du monde les progrès de la science moderne, afin d'accélérer leur développement et d'éliminer les inégalités qui existent dans ce domaine; la recherche sérieuse et objective de critères d'appréciation de l'effort humain, quel que soit le lieu où cet effort est accompli; une répartition plus humaine et plus équitable qu'à l'heure actuelle entre le travail visant à la production de matières premières et le travail visant à la production d'articles manufacturés, de manière à établir des normes de prix et de rémunération qui abolissent les inégalités contre lesquelles se rebellent aujourd'hui les peuples; le droit inconditionnel de libre passage par toutes les voies terrestres, fluviales et maritimes; l'accès universel, pour tous les peuples de la terre, aux sources de la connaissance artistique et scientifique; la suppression du privilège de la connaissance technique, qui sert de prétexte à une domination unilatérale; le respect de toutes les manifestations de l'esprit humain et la reconnaissance de la liberté absolue de croyance et de culte.

197. Cette année a été fertile en réalisations spectaculaires dans le domaine technique. Les grandes puissances ont jeté les bases d'une domination éventuelle de l'espace. Si ce mouvement se développe avec la rapidité que l'on peut prévoir, bien des concepts de sécurité et de souveraineté seront radicalement modifiés. L'humanité, du fait de ses conquêtes dans le domaine de la science appliquée, se rapproche du moment crucial où elle aura à décider de son destin; il lui faudra choisir entre le progrès et le perfectionnement d'une part, l'autodestruction de l'autre. Jamais encore une si lourde responsabilité n'a pesé sur un si petit nombre d'hommes; c'est pourquoi nos travaux pendant cette quatorzième session de l'Assemblée générale devront être à la hauteur de l'heure historique que vit l'humanité.

La séance est levée à 18 heures.